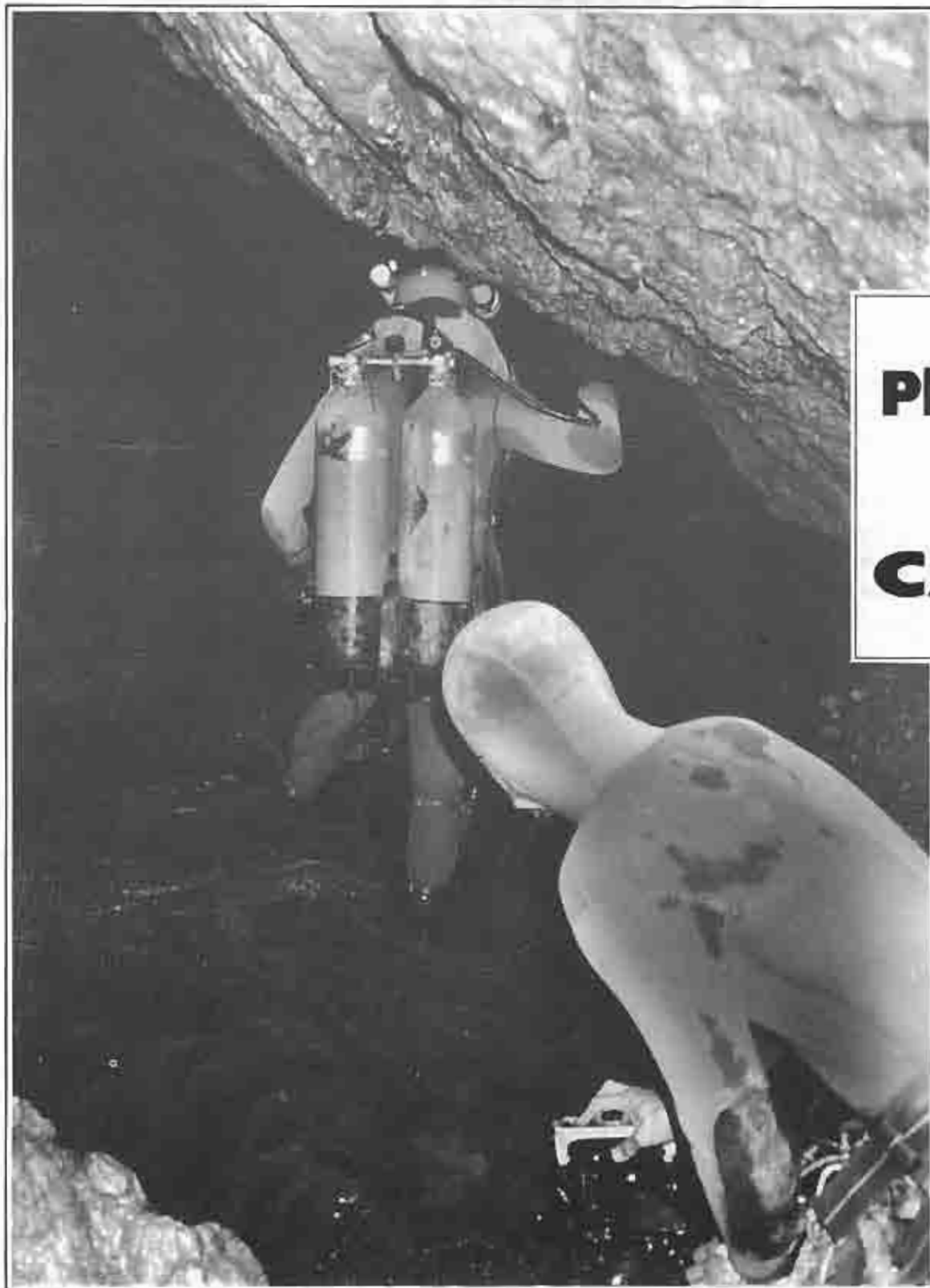


REVUE TRIMESTRIELLE DES SPÉLÉOLOGUES DU GRAND SUD-OUEST



Plongée du **CALEL**

N° 56

2^e TRIMESTRE 1991

N° ISSN : 0241 - 4104

MIDI-PYRÉNÉES / LANGUEDOC-ROUSSILLON / AQUITAINE

Sommaire

► EDITORIAL Billet de la rédaction	Page 1
► TECHNIQUE : Désobstruction - Explosif	Page 2
► TECHNIQUE : Désobstruction souterraine à l'explosif et toxicités des gaz	Page 3
► TECHNIQUE : Tirs dans l'eau	Page 4
► SCIENCES : Les chauves-souris et le baguage	Page 5
► HISTOIRE : Charles CARNUS	Page 6
► ECHOS DES CLUBS :	Pages 7 à 11
► MIDI-PYRÉNÉES : La qualité de l'eau	Page 12
Expédition à l'étranger	Page 13
► AQUITAINE	Page 14
► LANGUEDOC-ROUSSILLON	Page 15
► DÉPARTEMENTS :	Pages 16 et 17

Le Billet de la Rédaction

L'équipe rédactionnelle de « Spéléoc » est aujourd'hui complétée par l'arrivée de Denise SOULIER, qui prend en charge la rubrique « Sciences », à partir du prochain numéro.

Par ailleurs, constatant que les correspondants départementaux sont dans leur très grande majorité les présidents des C.D.S. eux-mêmes, nous avons érigé cet état de fait en principe de fonctionnement

Si un président de C.D.S. se déchargeait de ce rôle de correspondant, celui-ci ne pourrait être assumé, à notre avis, que par son secrétaire, qui est le plus à même de voir passer les infos, puisqu'ils les gèrent. De ce point de vue, notre seul objectif, est de réunir les compétences et de simplifier le travail de tout un chacun.

La publication de leurs coordonnées précises, dans chaque numéro, devrait permettre d'améliorer nos moyens de communication.

Cette organisation ne remet pas en cause, la possibilité, qu'à tout un chacun de nous envoyer directement des articles de fond, destinés aux rubriques, ou des infos courtes, destinés aux pages départementales.

La publication du prochain numéro est prévue pour début janvier, aussi, la date limite de réception des articles est fixée au 1^{er} décembre, les infos courtes pouvant nous parvenir jusqu'au 15 décembre.

Hervé POUDEVIGNE ■

Photo en couverture :

Plongée du Calel, le 27 juillet 91
Photographie : Hervé POUDEVIGNE

Édition Administration : C.S.R. Midi-Pyrénées, 3, rue Arago, 31500 Toulouse

Direction : Georges Jauzion

Rédaction : Hervé Poudevigne, St-Amancet, 81110 Dourgne, Tél. 63 74 14 17

Trésorier : Pierre Brossard, direction Aquitaine

Attaché de direction Midi-Pyrénées et abonnements : Soulier Michel, 5, rue Bourdelle, 82300 Caussade

Attaché de direction Aquitaine : Yves Olivet, 7, rue de la Seudre, 17390 La Tremblade
Tél. 46 36.12.26

Attaché de direction Languedoc-Roussillon : Alain Alonzo, chemin Pouspeire, 84240 Litour d'Aigues

Échanges : Alain Louman, Musée national de Spéléologie, Centre culturel, 31250 Revel

RUBRIQUES

Science : Denise SOULIER, 5, rue Bourdelle, 82300 Caussade

Archéologie/histoire : Hervé POUDEVIGNE

Technique : Alain LAFARGUETTE, Laguillonne Savignac, 12200 Villefranche de Rouergue

PRÉSIDENTS C.D.S.

CORRESPONDANTS DÉPARTEMENTAUX

09 ARIÈGE : Jarlam Philippe, 9, rue A. Daudet, 09300 Lavelanet ☎ 61.01.14.97

11 AUDE : Cav Antoine, 43, rue Jacquart 11000 Carcassonne ☎ 68.25.52.04

12 AVEYRON : Gruat Jean-Pierre, Joli Val 1, Av. Gambetta 12100 Millau ☎ 65.60.23.51

24 DORDOGNE : Patrick ROUSSEAU, rue du Colonel Rosel, 24660 Coulounieux-Chamier ☎ 53.08.16.48

30 GARD : Romieux Patrick, route d'Uzes 30190 Moussac ☎ 66.81.72.92

31 HAUTE-GARONNE : Duchêne Maurice, La Caussette, Lacaugne 31390 Carbonne ☎ 61.87.19.75

32 GERS : Gullit Jean, Pouterle de las Houmetos 32000 Auch ☎ 62.05.35.39

33 GIRONDE : Frei Lionel, Les Dabrages B2, av. Thouars 33400 Talence ☎ 56.37.10.08

34 HÉRAULT : Guillem Maistre 3, les Orjols 34150 Gignac ☎ 67.57.51.02

40 LANDES : Gimenez Eusebio 4, av. du Centenaire 40210 Solferino ☎ 58.07.24.57

46 LOT : Jean-Robert BROQUA, Bories basses 46230 Bach ☎ 65.31.70.31

47 LOT/GARONNE : Relano Jérôme, Le Fanqas-La Burgade 46230 Lalbenque ☎ 53.67.45.82

48 LOZÈRE : Philippe BLANCHET, au village 48400 St-Julien d'Arpaon ☎ 66.45.01.88

64 PYRÉNÉES-ATLANTIQUES : Lauga Michel, Issor, 64570 Aramits ☎ 59.34.46.77

65 HAUTES-PYRÉNÉES : Vieu Philippe, 2, rue Charles de Foucault 65000 Tarbes ☎ 62.37.14.57

66 PYRÉNÉES-ORIENTALES : Jean-Louis PEREZ, 4 traverse des Fabriques 66500 PRADES

81 TARN : Fouillade Jean-Marc, 11, rue Georges Courteline 81400 Carmaux ☎ 63.36.78.81

82 TARN/GARONNE : Sabatie Jacques, Le Bourg, 82800 Montricoux ☎ 63.67.29.31

Fabrication et Réalisation : Poudevigne Hervé

Abonnement annuel : 65 F

Chèques ou CCP libellés à l'ordre de Spéléoc C.S.R. Midi-Pyrénées

Depôt légal 2^e trimestre 1991

N° ISSN : 0241 4104

Commission Paritaire des Publications : N° 65401

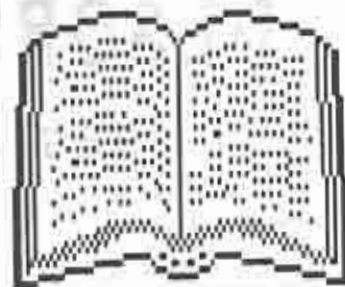
Imprimerie MIP 1, allée Marc St Saens, 31100 Toulouse Tél. 61.44.11.12

La responsabilité des articles et des informations n'engage que leurs auteurs.

ABONNEZ-VOUS A



SpéléOc



65 francs à l'ordre du C.S.R. Spéléoc
Michel SOULIER - 5, rue Bourdelle 82300 CAUSSADE

Éditorial

Le développement des activités de « Pleine Nature » pose à notre Fédération le problème de la gestion de l'activité spéléologique de « loisir ».

Celle-ci prend un aspect de plus en plus commercial et professionnel.

Le risque est double :

- Appropriation ou exclusivité de cavités par certains « prestataires de services » par contrat avec les propriétaires.
- Fermeture ou interdiction d'accès aux cavités due à la sur-fréquentation.

Par rapport à ces risques, seul un comportement intelligent, réglementé et contractuel entre la FFS, les prestataires et les propriétaires permettra à chacun d'exister.

Définissons vite nos propres contraintes, car venues trop tard et « d'ailleurs », elles risquent de faire disparaître la forme traditionnelle de NOTRE SPELEOLOGIE.

Jean LAFAURIE

*Président du Comité de Spéléologie Régional
de Midi-Pyrénées*

DESOBSTRUCTION - EXPLOSIF

REGLEMENTATION (aperçu succinct)

OBJECTIF :

La réglementation de la fabrication, transport, stockage et utilisation des explosifs vise essentiellement deux objectifs :

- éviter un détournement des produits à des fins répréhensibles
- assurer la protection des personnes

FABRICATION :

La fabrication et le conditionnement des explosifs ne peuvent se faire qu'après autorisation préalable et agrément technique des produits et installations. Pour cela, les six ministères concernés doivent donner leur accord. Concrètement, il est interdit de fabriquer déconditionner et reconditionner des explosifs.

ACQUISITION :

Pour acquérir des explosifs, il faut être en possession d'un titre d'acquisition pouvant revêtir deux formes :

- certificat d'acquisition : procédure assez lourde
- bon de commande : valable 3 mois, 2 bons par an, quantités inférieures à 25 kg et 500 détonateurs, utilisation dès réception

TRANSPORT :

Dans le cas particulier d'une quantité inférieure à 100 kg d'explosifs de classe 5 ou 25 kg de classe 1 :

- autorisation préfectorale de transport obligatoire
- Le bon de commande dispense de cette autorisation
- le Préfet peut délivrer une dérogation à l'interdiction de transporter détonateurs et explosifs dans un même véhicule, ils doivent alors être placés dans des coffres séparés bien arrimés. Etiquettes - Danger Explosion - obligatoires
- la signalisation du véhicule et la déclaration de transport de matières dangereuses ne sont pas obligatoires.

STOCKAGE :

Voir : dépôt d'explosifs

UTILISATION :

- le certificat de préposé au tir (CPT) est obligatoire pour mettre en œuvre des explosifs.
- poudre noire interdite
- perforation et chargement simultanés interdits sauf si l'éloignement est suffisant
- restrictions sur l'utilisation de la mèche lente.
- interdiction de déconditionner ou couper des cartouches.
- l'amorçage par micro-retard doit se faire en fond de trou.
- Avertir immédiatement la gendarmerie en cas de vol

TRAITEMENT DES RATES :

La totalité ou une partie des trous n'ont pas explosé :

- tenter une nouvelle mise à feu si cela est

possible sans avoir à intervenir sur la charge :

- en cas d'échec et si le bourrage a disparu, réamorcer le trou avec une cartouche amorcée placée au contact de la charge
- possibilité de débourrer en injectant de l'eau, seulement si le détonateur est en fond de trou. On ne touche pas la charge. On réamorçe.
- en dernier ressort, on effectue un trou de dégagement d'une profondeur inférieure à deux fois la distance qui le sépare de la mine ratée. Dans tous les cas, la distance qui sépare ces deux trous doit être supérieure à 20 cm
- Des charges amorcées ou non se trouvent dans les débris :
- rassembler l'ensemble, le ligaturer solidement et l'amorcer avec un détonateur neuf. Détruire l'ensemble.
- ne jamais réforer un trou après raté
- ne jamais réutiliser des charges et détonateurs issus d'un raté
- seule la personne responsable du tir traite le raté

CONCLUSION :

Comme vous pouvez le constater, tout ce qui concerne les explosifs fait l'objet d'une réglementation très sévère que vous devez connaître. Aussi nous vous conseillons de vous procurer l'ouvrage « Emploi des explosifs » (édité par l'OPPBT 71, av. Denis Papin 45800 St-Jean de Braye au prix de ± 80 F) qui commente les derniers textes en la matière.

Le CPT est obligatoire et les textes conseillent vivement une formation spécialisée dans le domaine d'application envisagé.

Passez votre CPT, c'est un gage de sérieux vis à vis des autorités et une garantie en cas d'accident.

POUR CRÉER UN DÉPÔT D'EXPLOSIF DE CATÉGORIE 3 :

Si vous êtes un « désobeur » confirmé, dans la plupart des départements, il ne vous sera pas possible d'obtenir un arrêté préfectoral vous donnant droit d'exploiter un dépôt d'explosifs.

Les préfetures « service des explosifs » accordent ce type d'autorisation dans le cadre du Spéleo Secours Départemental, il vous sera donc indispensable d'avoir l'appui de votre CTD Secours ainsi que de votre président de CDS.

Dans le cadre des secours, il est intéressant de posséder un dépôt, la désobstruction dans le cadre de recherche de nouvelles cavités sera considérée comme un entraînement (ce qui est indispensable pour être opérationnelle en sauvetage).

L'arrêté préfectoral est pris au nom d'un spéléologue, il ne peut l'être pour un CDS ou à une commission de la FFS.

Le dépôt devra être à une certaine distance de votre habitation et visible de celle-ci. Suivant les départements, on vous demandera différentes sorties de sécurité (éclairage, vidéo, etc.) L'accord du maire de la commune est indispensable, ainsi que celui du service des mines. Votre dépôt sera contrôlé régulièrement par la gendarmerie locale.

Il vous sera nécessaire d'avoir un registre pour les entrées et sorties des substances. L'arrêté préfectoral ainsi que l'autorisation annuelle déli-

vrée par la préfecture vous donne le droit d'acheter des produits explosifs chez le fabriquant, il vous sera possible d'être livré directement à votre dépôt. Cette autorisation annuelle tient lieu aussi d'autorisation de transport, dans ce cas il est nécessaire d'observer de nombreuses règles.

Avec l'accord de votre CTD et de votre président de CDS, le SCLO peut vous aider à créer votre dépôt d'explosifs.

Les nouveaux produits « renforteurs » sont stockés dans l'armoire de détonateurs (cette armoire est dans votre habitation). Une demande d'autorisation pour posséder uniquement un dépôt de détonateurs est beaucoup plus simple à obtenir que celle d'un dépôt de 3^{ème} catégorie, mais vous ne pouvez pas utiliser et acheter des cordeaux détonants ainsi que des gels ou dynamites.

Vous avez quelques précisions complémentaires dans le guide pratique « Emploi des explosifs » édité par l'OPPBT que vous pouvez vous procurer auprès des G. PROPOS à Spelunca Librairie.

Dans le bouquin « Désob. SDLQ », vous trouverez en complément :

- construction et astuces d'un dépôt de catégorie 3
- comment financer un dépôt pour les substances et pour sa construction
- un détail précis des autorisations nécessaires
- comment former une équipe départementale de désobstruction et comment la faire valider par la préfecture.

Pour toute demande, une enquête des renseignements généraux sera effectuée. Si vous avez eu des problèmes avec la justice, si vous avez eu des antécédents terroristes, si vous êtes ou avez été objet de conscience etc... abstenez vous de faire ce type de demande !!

EXPLOSIF ET PROTECTION :

Si c'est grâce aux désobeurs que l'on peut trouver chaque année de nombreuses cavités nouvelles, il est nécessaire que chacun reste conscient du problème de la protection des cavités.

Dans le cadre d'un secours, on n'a pas le choix, l'important étant de ressortir la victime rapidement. L'utilisation des explosifs ne sera pas contestée.

Mais n'oublions pas que les tirs sous terre dénaturent les cavités irrémédiablement. Au sein du club, et souvent du département, les travaux à l'explosif nécessitent un débat. Chacun doit pouvoir donner son avis.

De nombreux abus ont été constatés : captages pollués, concrétions cassées inutilement, modification de la climatologie de la cavité, problème des gaz en présence de chauves-souris etc.

Voir Spelunca n° 35 1989 Spécial Protection pages 14 et 15.

La prévention peut parfois être une excuse - On agrandit tout au cas où... -

Certains clubs et spéléos ont trouvé des idées originales afin de concilier travaux à l'explosif et protection. N'hésitez pas à contacter les responsables de la commission Protection de votre région.

DESOBSTRUCTION SOUTERRAINE A L'EXPLOSIF ET TOXICITES DES GAZ

UN CONSTAT :

Tous les explosifs, même s'ils sont utilisés en microcharges, dégagent des gaz toxiques :

- monoxyde de carbone (CO) pour la penthrite et les gels nitrates

- vapeurs nitreuses (NOx) pour les gels nitrates - chlorure d'hydrogène (HCl) pour les explosifs en conditionnement plastique genre cordeau détonant.

L'explosion s'accompagnant d'une combustion il y a également consommation de dioxygène (O₂) et mobération de dioxyde de carbone (CO₂).

LES EFFETS DE CES GAZ :

Le monoxyde de carbone se fixe rapidement sur l'hémoglobine du sang qui ne peut donc plus assurer le transport de l'oxygène dans le corps. Il y a asphyxie avec troubles respiratoires pouvant aller jusqu'à l'œdème pulmonaire ; troubles cardio-vasculaires (chute de la tension artérielle, pouls rapide et faible, arrêt cardiaque) ; céphalées et vomissements précédant le coma.

Les signes d'intoxication débutent pour une teneur de 100 à 200 ppm

Les vapeurs nitreuses sont irritantes pour les voies pulmonaires ce qui peut entraîner une détresse respiratoire aiguë avec toux incessante, cyanose et douleurs thoraciques.

Les effets les plus pervers sont retardés avec risque d'atteintes pulmonaires graves voire même mortelles plusieurs heures après l'exposition au gaz.

Le site doit être évacué dès que les teneurs atteignent 10 ppm.

Le chlorure d'hydrogène est également un irritant des voies respiratoires ayant des effets semblables aux vapeurs nitreuses.

Le site doit être évacué dès que les teneurs atteignent 10 ppm.

Le dioxyde de carbone est peu toxique en lui-même bien qu'il puisse provoquer des troubles du fonctionnement cardiaque ; mais il s'accompagne d'un déficit d'oxygène qui peut entraîner une hypoxie.

ATTENTION DANGER

Tous ces renseignements ne sont valables que pour des gaz pris isolément.

Quand ces gaz sont associés leurs effets toxiques se multiplient et les teneurs dangereuses sont nettement inférieures aux valeurs ci-dessus.

De même la présence de CO₂ et le manque d'O₂ entraînent une hyperventilation et une accentuation de la toxicité des autres gaz.

QUELLE CONDUITE TENIR ?

En cas de désobstruction :

- utiliser de préférence la penthrite qui, sans bourrage, dégage uniquement du CO en relativement faible quantité

- dans tous les cas n'utiliser que le minimum d'explosif nécessaire

- si la cavité n'est pas confinée attendre quelques heures ou quelques jours (on a toute la vie devant soi...)

- si la cavité est confinée (riche en CO₂) il est préférable de s'abstenir...

- dans tous les cas signaler par un panneau la date des travaux à l'explosif (vous n'êtes peut être pas les seuls à travailler sur le massif et il existe des moyens plus élégants pour se débarrasser des concurrents...)

En cas de secours :

- ventiler la cavité

- assurer la protection du blessé

- effectuer des mesures de CO, CO₂, NOx et HCl à l'aide d'une pompe Dräger et des ampoules de réactifs correspondantes

- ne pas hésiter à utiliser les ARI (Appareil Respiratoire Isolant).

TOXICITÉ DES EXPLOSIFS EN SPÉLÉOLOGIE :

Le 10 mai 1991, Grotte des Gleyettes, Aveyron

Données techniques : mesures des gaz par pompe Draeger 21/31 immédiatement après l'explosion et à son niveau par 2 opérateurs.

Observations climatologiques : cavité située en fond de doline, zone d'entrée fonctionnant en piège à air froid, légers courants de convection à l'entrée des deux méandres, surtout dans celui de droite.

1^{er} tir : heure 10 h 45 - lieu : départ du méandre de gauche - température extérieure : 11°9 - température intérieure : 9°5 CO₂ inférieur à 0,1 % - explosif : 3,51 g de Penthrite + 1 détonateur instantané MI - mesures CO : 20 ppm CO₂ : 0,1 % NOx : non décelable.

2^{ème} tir : heure 11 h 30 - lieu : départ du méandre de gauche - température extérieure : 11°5 - température intérieure : 9°9 CO₂ inférieur à 0,1 % - explosif : 3,51 g de Penthrite + 1 détonateur instantané MI + bourrage au papier journal mouillé - mesures CO : 220ppm CO₂ : 0,2 % NOx : non décelable.

3^{ème} tir : heure 13 h - lieu : départ du méandre de gauche - température extérieure : 14°5 - température intérieure : 10°5 CO₂ inférieur à 0,1 % - explosif : 3,51 g de Penthrite + 1 détonateur

instantané MI + bourrage au papier journal sec - mesures : CO : 220ppm CO₂ : 0,1 % NOx : non décelable. Observation : avec ou sans bourrage l'efficacité de la penthrite reste la même.

CONCLUSIONS TEMPORAIRES :

La penthrite est moins toxique que le Titagel car elle ne dégage que du CO en quantité relativement limitée.

ATTENTION :

La penthrite doit être utilisée sans bourrage. Ce dernier n'en améliore pas l'efficacité mais il multiplie par 10 les quantités de CO.

MOINS DE 5 g DE PENTHRITE
+ BOURRAGE AU PAPIER JOURNAL

= DANGER D'INTOXICATION
AU MONOXYDE DE CARBONE

LA BALISE DE POSITIONNEMENT SOUTERRAIN B.P.S. :

C'est un appareil à ondes électromagnétiques qui permet de réaliser le repérage au mètre près d'un point géodésique souterrain.

Possibilités :

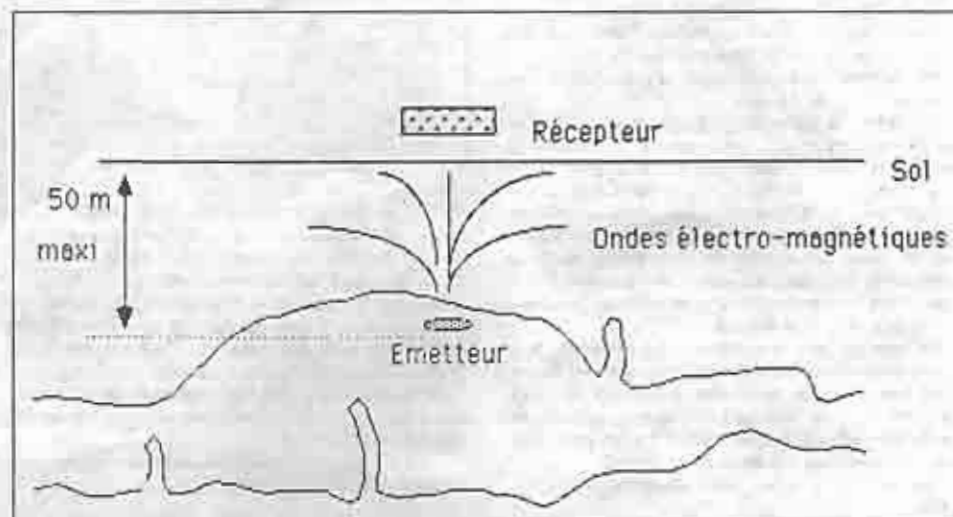
Profondeur maximum 50 mètres, à ± 5 m près on peut connaître l'épaisseur de roche à creuser.

Recherche du signal aisée dans un rayon de 100 m.

Matériel opérationnel en cas de secours.

Poids 8 kg, autonomie 24 h.

Cet appareil a permis de réaliser deux forages avec précision dans le Lot (réseau de la Leoune).



TIRS DANS L'EAU

Utilisé parfois en spéléo, la mise en œuvre d'un tir sous l'eau ne doit être pratiquée que par un artificier confirmé ayant le CPT avec option « tirs subaquatique ».

L'eau est incompressible donc pas besoin de forage pour casser un bloc sous l'eau. Il est possible de mettre des cartouches sur flotteurs pour baisser un départ de syphon. Cette technique demande d'utiliser souvent plusieurs centaines de grammes d'explosif, les quantités de gaz dégagées sont donc très importantes. Dans tous les cas, attendre plusieurs jours, pour revenir sur le site. Mettre un panneau à l'entrée du trou.

En cas de cavité non ventilée, commencer les prélèvements à la pompe Draeger loin du lieu d'explosion, faire les prélèvements régulièrement jusqu'à l'endroit du tir. Il faut savoir que certains gaz mortels sont incolores et inodores.

Les tirs subaquatiques provoquent une pollution très importante de l'eau, donc attention aux captages éventuels. Attention aux plongeurs surtout s'il s'agit d'une vasque non alimentée.

L'onde de choc dans l'eau se propage sur de grandes distances, détruit toute la faune.

Si un spéléo a les pieds dans l'eau même loin de l'explosion, c'est la mort instantanée, l'onde de choc éclate les vaisseaux.

A PROPOS DES FORAGES :

Pour économiser vos accus, utilisez des forêts à double rampe hélicoïdale type Hilti, lorsque vous en avez la possibilité faites des forages vers le haut pour accélérer l'évaluation des poussières.

Si vous êtes dans un endroit étroit, commencez le forage avec un foret plus court.

L'angle de forage est déterminant pour la réussite du tir, il est fonction du résultat recherché, du dégagement existant, de la quantité et du type d'explosif utilisé. L'expérience joue donc un rôle très important, n'hésitez pas à contacter des spéléos mineurs qualifiés.

Avec les forets Hilti, arrêter le forage au niveau du trait rouge pour éviter le coincement voire la perte du foret.

TECHNIQUES ET SECURITE :

Les détonateurs basse intensité (B1) ne sont plus fabriqués car trop sensibles aux courants vagabonds.

N'utilisez jamais de mèche lente pour les désobstructions, sauf cas exceptionnel de proximité de ligne électrique HT, voie ferrée, émetteur radio, etc.

N'utilisez plus la technique du placage, beaucoup de gaz, de bruit, et peu d'efficacité.

Un casque anti-bruit est loin d'être inutile. Lors d'un tir, ne restez jamais dans l'axe des trous de forage, attention aux ricochets.

Ne jamais faire manipuler d'explosifs à des mineurs de - de 18 ans.

Branchez la ligne de tir en dernier, s'assurer qu'elle est court-circuitée, retirer avant toutes les lignes sous tension. On est seul pour cette opération et l'on déroule la ligne de tir avec soi en l'attachant afin d'éviter toute traction sur le fil du détonateur. Après le tir, c'est la même personne qui se rend sur le lieu de l'explosion après la dissipation des gaz (recourcircuiter la ligne). Cette opération demande à être méthodique, la lampe acétylène doit être éteinte.

Utilisez un bon exploseur, une intensité trop faible ou trop forte peut endommager les détos, d'où des ratés de tir. Dans la plupart des cas, pour MI, s'ils ne sont pas nombreux, un accu de perfo fait l'affaire. Logiquement il faudrait posséder un exploseur agréé (très coûteux).

Ne jamais faire feu avec un groupe électrogène.

L'extrémité du déto doit être en contact direct avec le cordeau. Ne pas utiliser de bourroir en métal.

Contrairement aux idées reçues, un détonateur sur une charge dans un trou est moins dangereux qu'à l'extérieur du forage où il court des risques de chocs, d'arrachement, de chaleur, etc.

Le cordeau détonant est étanche, mais craint l'humidité au bout. Eviter les boucles avec le cordeau. Il est difficile de scotcher du cordeau mouillé ou boueux, des pinces à linge font bien l'affaire.

Dans une cavité non ventilée. N'utilisez pas de cordeau détonant, limitez les charges.

Utilisez des renforteurs. Faites des mesures de gaz (voir article sur la toxicité). Si vous utilisez des détos retards ou micro-retards, il est indispensable qu'ils soient dans les trous.

Si, dans une paroi ou un bloc, vous faites deux forages face à face, utilisez deux détos de même numéro.

Dans une cavité ventilée. Le travail avec du cordeau 40 ou 70g est très intéressant. Pas besoin de bourrage. Mise en place rapide et aisée, surtout dans des trous en plafond.

Afin d'éviter gaz et ondes de choc importants, ne pas relier extérieurement les trous avec du cordeau, utilisez un détonateur par trou.

Pour mettre un déto dans du gros cordeau, vider un peu de penthrite du cordeau, enfiler le déto et scotcher le tout.

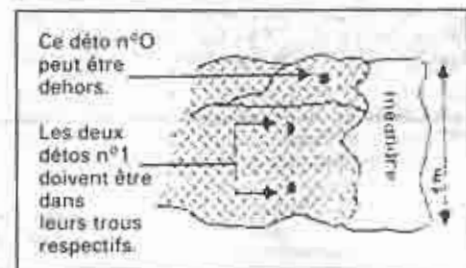
Les forages petit diamètre ne permettant pas de mettre côte à côte cordeau et déto.

Dans la plupart des cas, des forages courts de petit diamètre sont suffisants (40 cm Ø12mm) si on utilise du cordeau, l'effet est souvent supérieur au forage dans des roches dures.

Si la cavité aspire, pas de problème. Si elle souffle, ne faites pas partir trop de charges de cordeau à la fois.

A noter. Plus une roche est dure, plus la quantité d'explosif doit être faible.

Dans un même bloc, on est plus efficace si l'on fait deux trous plutôt qu'un, l'effet d'explosion est suivi d'un effet de découpage plus important, à condition de mettre deux détos de même numéro.



Principe de base lorsqu'on utilise du cordeau, on remplit les trous au 2/3. Le forage des trous ne doit pas être trop rapproché ou éloigné, 40 cm entre les trous est une moyenne.

Ne pas oublier que l'habitude de travailler dans certains types de roches et votre propre expérience sont des facteurs prépondérants dans la réussite d'une désobstruction.

De petits tubes inox bouchés avec de la chambre à air sont très commodes pour le transport des forets.

Ne pas déconditionner le cordeau détonant, utilisez des renforteurs.

AGENT DE DÉMOLITION NON DÉTONANT :

Il existe plusieurs produits commercialisés par Nitro-Bickford et Nobel-Explosif, un des plus connus est le Bristar, agent de démolition silencieux, il ne cause ni projection, ni bruit, ni vibration, ni gaz, ni poussière.

Mélangé avec une quantité d'eau, il est versé dans les trous, il durcit, se dilate et engendre de larges et profondes fissures.

Ces produits sont en vente libre, mais très peu utilisés en spéléologie, pour plusieurs raisons.

Les forages doivent être d'un diamètre important, 30 mm mini, il est nécessaire d'attendre 24 h.

Achat minimum par 20 à 25 kg. Très sensible à l'humidité, problème de stockage. - Prix = 100 F/kg.

L'ECLATEUR DE ROCHE :

Très peu utilisé en spéléo, l'éclateur peut permettre de casser un bloc très facilement, si ce n'est pas de la calcite.

Son utilisation est peu aisée en méandre.

Le plus petit mesure 0,18 mm pour une longueur de 150 mm. On fore un trou de diamètre 200 mm Lg 150 mm, on y insère les deux demi-lunes puis on met le burin entre les demi-lunes, quelques coups de marteau sur le burin provoquent l'éclatement du bloc.

Il est intéressant de posséder ce petit éclateur car ponctuellement il permet d'éviter l'emploi d'explosif.

Commande : J.R. NOENING 14, rue Saglio 67100 Strasbourg - Tél. 88.39.38.97. Prix : 250 F.

Cet article est extrait du Compte rendu Week-end 9, 10 juin 1990 Stage 9, 10 et 11 mai 1991 Désobstruction-Explosif TOUR DE FAURE (46)

SOMMAIRE :

Stage 1990	Pages 5 à 10
Stage 1991	
Participants et cadres - Pages 11 à 13	
Bilan financier - Page 14	
Compte-rendu d'activités - Page 15	
Réglementation - Pages 16 - 17	
Secours Banicois - Pages 16 à 26	
Toxicité des explosifs - Pages 27 à 29	
Modification d'une perfo - Page 30	
Chargeur adapté aux accus - Page 30	
Balise de positionnement souterrain - Page 31	
Tirs dans l'eau - Page 32	
A propos des forages - Page 32	
Technique et sécurité - Pages 33 à 35	
Nouveau produit explosif - Page 35	
Détonateur - Pages 36 - 37	
Agent de démolition non détonant - Page 38	
Éclateur de roche - Page 38	
A propos des prix des explosifs - Page 39	
A propos d'une publication - Page 39	
Création d'un dépôt - Page 40	
Explosif et protection - Page 41	

S'adresser à Alain LAFARGUETTE
LAGUILLONNE-SAVIGNAC
12200 VILLEFRANCHE DE ROUERQUE
Tél. 62.29.53.06

LES CHAUVES-SOURIS ET LE BAGUAGE

Le baguage des chauves-souris a été pratiqué dans les années 60/70 de façon importante mais pas toujours dans le respect de la survie des chiroptères (bagueage blessant et mal fait).

En outre il se pratiquait dans des gîtes de mise bas ou d'hibernation, dont certains sont désertés depuis. Ceci ajouté à une somme de notes de baguage importantes stockés au CRBPO mais toujours pas analysées, ont fait que le baguage est interdit au cours des années 70.

Il aura permis tout de même de déterminer en âge « record » pour un grand rhinolophe 36 ans, et aborder les phénomènes de changement de gîtes, déplacements saisonniers, etc.

Actuellement, les chauves-souris sont totalement protégées et ceux qui effectuent des études ou recherches sur les chiroptères doivent faire une demande d'autorisation de capture auprès du

ministère. Cette autorisation soumise à une déontologie stricte ne permet pas le marquage (bagueage et autre) :

Le baguage est actuellement pratiqué en Suisse et en Espagne, il se fait pour des programmes précis, par des scientifiques et sur des nombres restreints d'animaux.

Ce travail semble ne pas avoir de répercussion directe négative sur les chauves-souris, si ce n'est le stress et dérangement. En outre quelques résultats intéressants (déplacements) sont mis en évidence.

En France, l'état actuel avancé des connaissances de certains sur les chauves-souris de leur région et les questions qu'ils se posent sur les populations de ces chiroptères, font qu'ils commencent à se tourner vers le baguage.

La polémique sur le baguage est ouverte. D'un côté ceux qui désirent prati-

quer le baguage, avec toutes les réserves et précaution qu'ils jugent nécessaires, de l'autre ceux qui estiment que cela est une trop grande menace pour ces espèces menacées (et protégées) pour des résultats discutables, et que la protection passe avant tout.

Le petit monde des chiroptéologues se divise sur ce point et les prochaines rencontres nationales chiroptères les 30 novembre et 1^{er} décembre 1991 à Bourges, pourront peut-être mettre les amateurs et spécialistes mais avant tout défenseurs des chauves-souris d'accord.

Frédéric NERI

Brassac, le 13 septembre 1991



CHARLES CARNUS (1749-1792)

UN AVENTURIER DE LA TERRE ET DU CIEL

Homme de sciences, passionné de découverte. Tantôt conquérant des airs à bord d'une montgolfière de sa conception, tantôt explorateur des profondeurs, il nous a laissé un exemple de courage et de constance.

Charles Carnus est né à Peyrinhac, petit village de l'Aveyron, commune de Salles-la-Source (15 km à l'Ouest de Rodez).

Ses parents exploitaient un domaine et possédaient quelques biens. C'est dans un cadre paisible que Charles Carnus grandit au milieu de ses sept frères et sœurs. Enfant rêveur, il montre très tôt une inclination pour les merveilles de la nature. Ayant manifesté le souhait de consacrer sa vie à Dieu, il entre à l'âge de treize ans au Collège Royal de Rodez où il se révèle être un élève brillant. Il reçoit la tonsure à l'âge de vingt ans et, protégé par l'évêque Charles de Grimaldi, il part cette année-là (1769) pour Paris où il entre au séminaire. Il va alors suivre des études de philosophie, de théologie et de physique au collège de Navarre. En 1773, il est ordonné prêtre.

C'est au terme de sept années d'études dispensées par les meilleurs maîtres de l'époque, que l'Abbé Carnus regagne son Aveyron natal qui lui a tant manqué.

A Rodez, on lui confie la chaire de théologie, mais très vite, il va se consacrer à l'enseignement de la « SCIENCE » qui prend de plus en plus d'importance en cette période de grandes découvertes.

C'est à cette époque, que nous allons le suivre au cours de ses diverses explorations.

AÉRONAUTE

Dès 1783, puis au cours de l'année 1784, Pilâtre de Rozier et les frères Montgolfier réalisent les toutes premières ascensions en ballon.

Charles Carnus suit avec un vif intérêt ces premiers voyages aériens, et c'est ainsi que va germer en lui l'idée de concevoir et réaliser un aérostat. Une souscription est ouverte et le projet est accueilli avec un enthousiasme général.

L'abbé Carnus contacte Monsieur Pilâtre de Rozier qui lui fait profiter de sa récente expérience avec beaucoup d'amabilité.

« Il porta la bonté pour moi jusqu'à m'écrire une lettre de huit pages dans laquelle il se communiquait tout entier, me découvrant

scrupuleusement les précautions à prendre, les dangers à éviter... »

Grâce à ces précieux conseils, à sa solide formation scientifique et au concours de ses élèves et amis, le 22 juillet 1784, la Montgolfière fut terminée. On la baptisa « La Ville de Rodez ».

Elle se composait d'une enveloppe sphérique en toile du pays doublée à l'intérieur d'un papier soigneusement collé.

« Elle a 53 pieds de diamètre, 8.980 pieds cubes de capacité. Elle n'est composée que de huit fuseaux tellement échancrés vers la partie inférieure qu'ils laissent une ouverture de 50 pieds de circonférence... »

Quant à la nacelle Carnus nous l'a décrit ainsi :

« Pour concevoir la construction de la galerie, imaginez un fort cerceau de même grandeur que la circonférence inférieure de la manche, auquel sont adaptés, en dehors, deux loges, à peu près carrées, de trois pieds trois pouces de côté, garnies dans tout leur contour d'une balustrade de trois pieds de haut, et solidement planchées avec un bois léger. C'est là que se placent les voyageurs.

A droite et à gauche de chaque loge sont deux espèces de niches de deux pieds de large, de trois pieds de long, avec une balustrade de trente pouces de haut, le tout fait en toile fortifiée par quelques morceaux de bois. C'est là qu'on met les combustibles, les fagots d'un côté, la paille de l'autre... »

Le 6 août 1784 à 8 h 15, l'Abbé Carnus accompagné de son collègue Louchet monta à bord de l'engin volant.

L'événement a déplacé une foule importante, personnalités locales, femmes, enfants se serrant dans la cour du collège d'où a lieu l'envol.

Aux acclamations qui avaient précédé notre départ succéda un silence général. Les spectateurs, partagés entre la crainte et l'admiration, l'œil fixe, le corps immobile, contemplant avidement la superbe machine qui s'élevait presque verticalement, avec assez de rapidité et de la manière la plus pompeuse. Des femmes, des hommes s'évanouissaient ; d'autres lèvent les mains au ciel, d'autres fondent en larmes, tous pâlisent à la vue de notre ardent foyer.

« Nous avons enfin quitté la terre », dis-je à mon compagnon. « Je vous en fais mon compliment », me répond-il, augmentons le feu.

Cependant, Carnus ne pourra pas renouveler cet exploit, trop coûteux : il va alors s'intéresser à la spéléologie.

SPÉLÉOLOGUE

Il fut le premier à explorer le Tindoul de la Vaissière ainsi que les grottes de Salles-la-Source et de Solsac.

Le Tindoul de la Vaissière est signalé à l'académie de sciences de Paris dans un rapport du 17 octobre 1892.

L'expédition fut minutieusement préparée avec le concours des collègues et amis, cependant l'Abbé fut le seul à descendre dans

l'abîme attaché à une corde ; il en fit le relevé exact : 60 m de profondeur, 36 m de largeur et 100 m de tour. D'une galerie latérale où il s'était aventuré, il provoqua un éboulement qui aurait pu coûter la vie.

Voici ce que rapporte son ami l'historien BOSCH qui faisait partie de l'expédition :

Ayant vu, sur sa tête, un énorme rocher qui menaçait ruine, il essaya de l'ébranler avec sa main. Aussitôt le rocher, et un millier de quinquaux de pierres qu'il soutenait, s'écroula devant lui, avec un fracas qui nous fit croire, à nous, qu'il avait été écrasé, et à lui qu'il s'était ouvert un second Tindoul à côté de l'autre. Il fut étonné de ne pas voir la lumière au haut du vide immense que cet éboulement avait formé. Nous eûmes la satisfaction de le voir bientôt apparaître et demander à remonter. Il se rattacha à la corde que nous fîmes couler en l'appuyant sur le tronc courbé d'un chêne, et il fut quitté de tous les dangers de son voyage pour quelques légères meurtrissures et certains accrocs à ses habits, qui furent bientôt réparés par des spectatrices officieuses.

Cette exploration aura permis de découvrir plus tard une rivière souterraine qui au terme d'un long parcours alimente la belle cascade de Salles-la-Source.

L'Abbé renouvela cette expérience et multiplia les excursions dans les cavités situées près de son village natal.

A Salles-la-Source et à Solsac en particulier, se trouvaient des « cavernes » très riches en concrétions. Charles Carnus se hasardait chaque fois plus loin et découvrait de nouvelles salles, des galeries plus reculées et plus riches en « pétrifications » intactes car ces salles difficiles d'accès, n'avaient pas encore été visitées.

Cette existence va être tragiquement interrompue au cours des massacres de septembre. Ayant refusé de prêter serment à la Constitution Civile du clergé, en décembre 1790, il doit quitter le collège de Rodez, gagner Paris, mais dénoncé, il est arrêté le 30 août 1792 et enfermé à la prison Saint-Firmin.

Torturé l'Abbé Carnus va trouver la mort dans des conditions atroces, le 2 septembre. Martyr, il fut béatifié sous la restauration.

Isabelle CARNUS

Rodez, août 1991

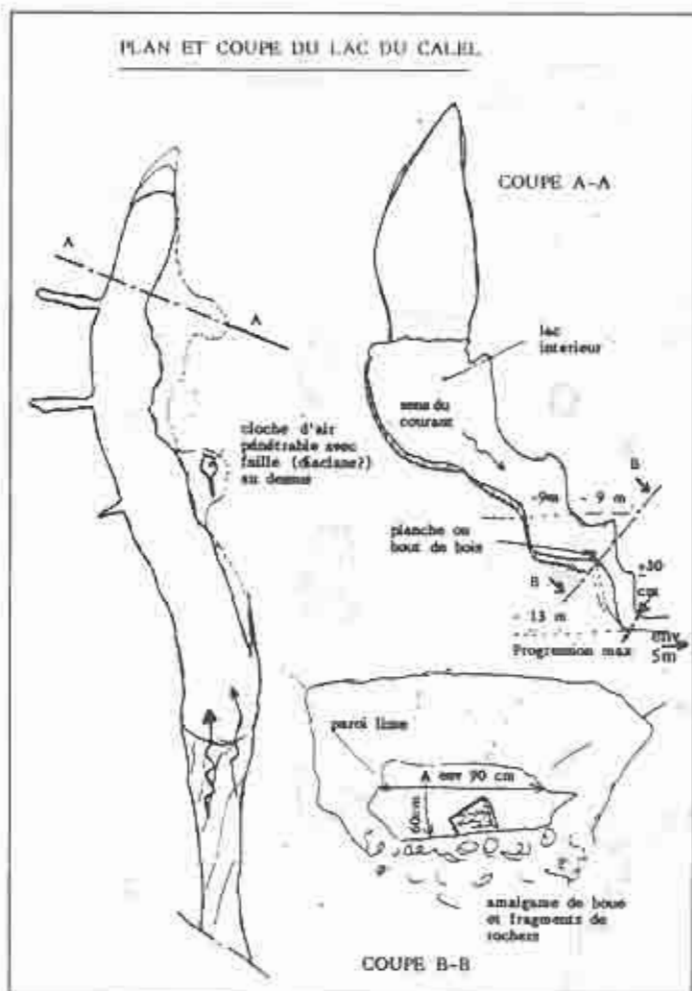
Bibliographie

- Les montgolfières de Pierre-Louis Clément, Ed Tardy
- L'Abbé Carnus par Louis Cassiat Les cahiers Rouergats N° 9 novembre 1972
- Les Martyrs du Clergé (extraits)

TARN/HAUTE-GARONNE

Rapport d'activité
du ESDRS

samedi 27 juillet 1991



Définition : repérage et progression dans le siphon n° 5 de la grotte du Calel, suite à la sortie du mercredi 10 juillet 91 coordonnées X : 579,85 Y : 127,35 Z : 530 m

Horaires de progression :

- 15 h : RDV sur le Causse
- 15 h 40 : passage à la porte
- 16 h 30 : arrivée au lac
- 17 h 5 : départ plongée
- 18 h 45 : départ vers la sortie
- 18 h 15 : départ vers la sortie
- 19 h 15 : arrivée sur le Causse

Technique plongée : temps de plongée 15'
profondeur atteinte 13 m
G.P.S. B

Résumé de l'opération :

Ce jour, la progression dans cette grotte a été facilitée par les volontaires au portage du matériel. Arrivés au pied du lac, certains ont pourtant perdu quelques litres d'eau...

Rapidement, une main courante est équipée sur le flanc gauche du lac ; bien que trop courte, elle sera d'un grand secours.

Première remarque : moins de courant, moins de visibilité. La plongée par elle-même, ne comporta aucune difficulté. La côte de 9 m est rapidement atteinte, puis 11 m. A ce niveau des bouts de bois sont plantés dans l'amalgame de boue et de gravas. Plus bas, une chatière de 90 x 60 environ ; je m'y enfonce rapidement et dans l'étage plus bas, un coude. Je « coince » par mon bi-bouteille. Juste le laps de temps de mettre mon faisceau de lampe dans le conduit : cela va plus loin ! au moins 5 mètres de longueur. Ensuite les 15' sont passées, il faut remonter, mon assistant a depuis quelques minutes, tiré sur la corde. Après quelques contorsions, je refais surface dans une visibilité de 0. Je ne sais même plus si ma lampe est allumée... A la surface, mon collègue me questionne, dommage le champagne n'est pas pour aujourd'hui.

Au retour, une rapide exploration sur le même côté me fait découvrir une cloche d'air, avec une « faille » au dessus. Mais cela fera l'objet d'un autre épisode...

AVIS PERSONNEL : je suis prêt à continuer cette exploration. A mon sens, je peux aller plus loin et croyez-moi, ce n'est pas de l'inconscience.

Marc BARBASTE, ESDRS

Dans l'attente d'une publication, la synthèse des derniers travaux de pompage du Calel par Paul et Claudine Batime est disponible chez les auteurs de ce rapport.



Photos : H. POUDEVIGNE

LA GROTTTE DE LA BOUCHONNERIE VILLESEQUE-GIRONDE

Cette résurgence fut découverte par le CRES en 1987. Elle était sûrement connue du milieu spéléo, mais apparemment personne n'avait franchi la zone d'étroitures située à environ 30 m de l'entrée.

Début 1989, une première désobstruction laissa entrevoir une suite prometteuse. Peu de temps après, une équipe força les étroitures et explore 400 m de réseau. Arrêt sur un siphon.

Quelques temps plus tard, le siphon est sondé et s'avère très court (1 m de long). Après quelques travaux pour faire baisser le niveau de l'eau, le plus courageux de l'équipe (il en faut bien un) tente le passage en apnée.

Derrière, il découvre une petite galerie bien concrétionnée. Du coup, toute l'équipe passe à son tour pour continuer l'exploration. Hélas, 30 m plus loin un autre siphon étroit et infranchissable stoppe toute progression.

Les membres du CRES remercient Monsieur Roger Robert, propriétaire du terrain où se trouve la résurgence pour son autorisation d'accès au site.

Pour le CRES
Jean-Louis SOULE

TRAVAUX EN COURS

Sur la Pierre-Saint-Martin, Bois de lèche

- Travaux sur le Zinglako-Zilua n° 3 (B L 117) :

arrêt à - 200 sur étroiture infranchissable, explo et topographie terminées

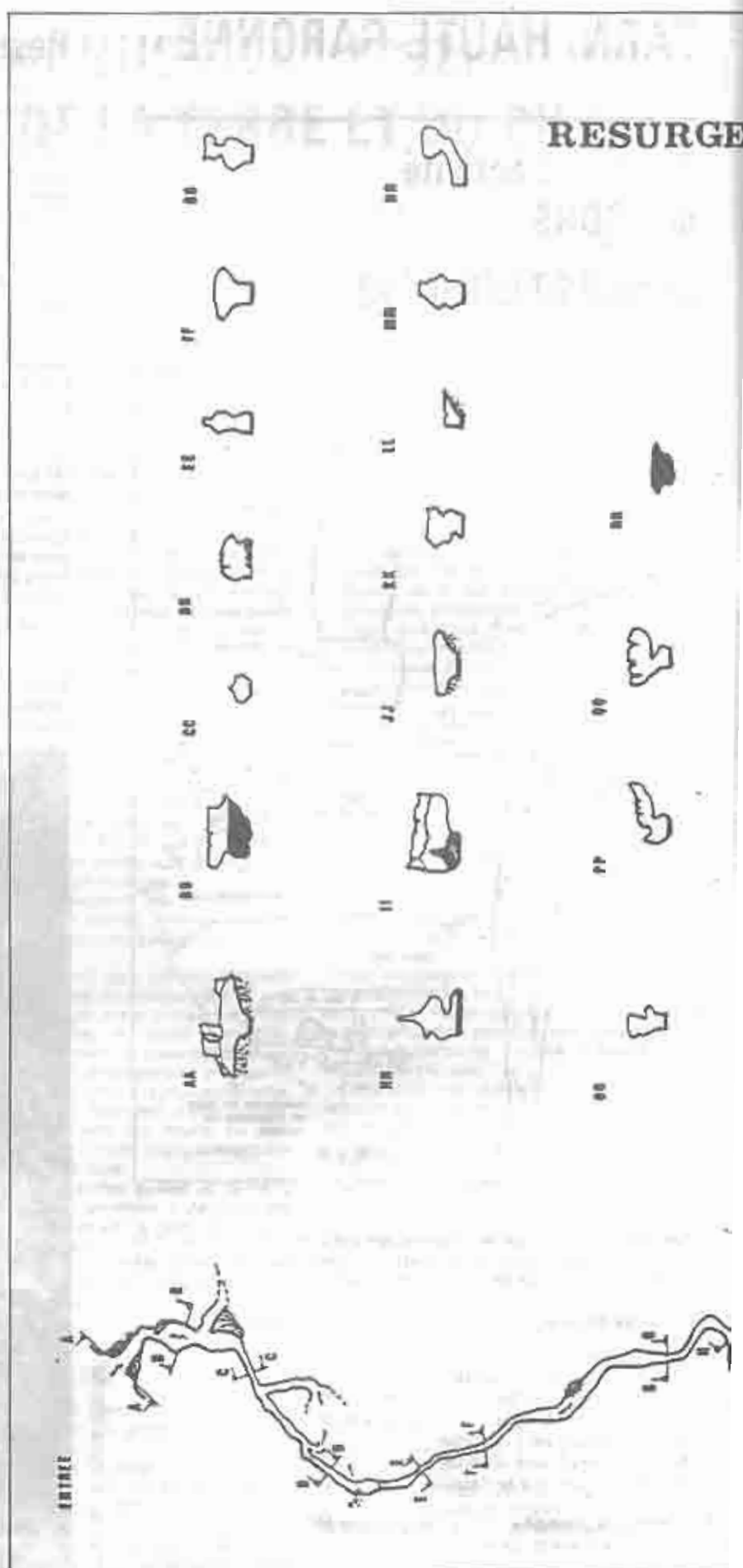
- Travaux sur le Kongélateur (B L 118) :

découvert l'année dernière, désobstruction en cours, arrêt à - 25 m, courant d'air très violent, inférieur à - 4° en température.

En Gironde

- Grotte de Fontarnaud N° 2 :

Découverte en milieu d'année, pompage sur siphon d'entrée, arrêt sur étroiture à 20 m de l'entrée, désobstruction en cours.



DE LA

BOUCHONNERIE



PLAN 1/500



COUPE 1/200

VERS LE SIPRON
TERMINAL

SIPRON 1

CRES 89 90

RELEVÉS TOPOS : B.BELEUZE, L.FILLEUL, S.RAYNAUD DELAGE

REPORT : S.RAYNAUD DELAGE

COORDONNÉES LAMBERT : X:400,94 Y:270,54 Z:000

DEVELOPPEMENT TOTAL : 401,75 M



N 000

GOUFFRES DU TAILLON

D.1 - P. 11

SITUATION

Voir accès au gouffre E1. Le gouffre D1 se situe à proximité immédiate du E1 et du P1b et comme eux, il est partiellement caché par des éboulis. Du D1, pour accéder à l'entrée du P11, il suffit de continuer à descendre vers l'Est, on sort ainsi de la cuvette décrite précédemment. La « barre » rocheuse tourne au Nord, en la suivant, on rencontre la doline du P11 souvent enneigée.

Profondeur : 92 m

Développement : 323 m

Topo 82-84-87 C. Nespoulous, R. Coustet, A. Callas GSA, SSPCV d°4 topofil TSA boussole et clinomètre Suunto.

DESCRIPTION :

D1 : Ce gouffre n'a ni la profondeur, ni la grandeur démesurée du gouffre de Gavarnie. Sous le regard fier du Pic du Taillon, son entrée, découverte en 1965, s'ouvre au milieu d'un chaos.

Succédant à un passage bas, une série de ressauts jusqu'à - 26 m, conduit à un puits de 17 m et un second de 13 m, où plusieurs passages ont du subir une désobstruction.

Un court méandre étroit, lui aussi désobstrué, précède un puits de 11 m, creusé dans un calcaire gréseux (très propre).

Au fond de ce dernier et après un passage en « boîte à lettre », nous nous retrouvons sur un confortable palier, sous lequel, 213 m plus bas, un méandre impénétrable arrête notre progression, à - 92 m.

Cependant, sur la gauche de ce palier, s'ouvre l'austère humidité d'un petit goulot glaiseux, étriqué et pas très engageant, qui permet la jonction avec le gouffre P11, à - 69 m.

P11 : Également découverte en 1965, l'entrée s'ouvre dans le fond d'une belle doline, plus ou moins remplie de neige et profonde de 8 m.

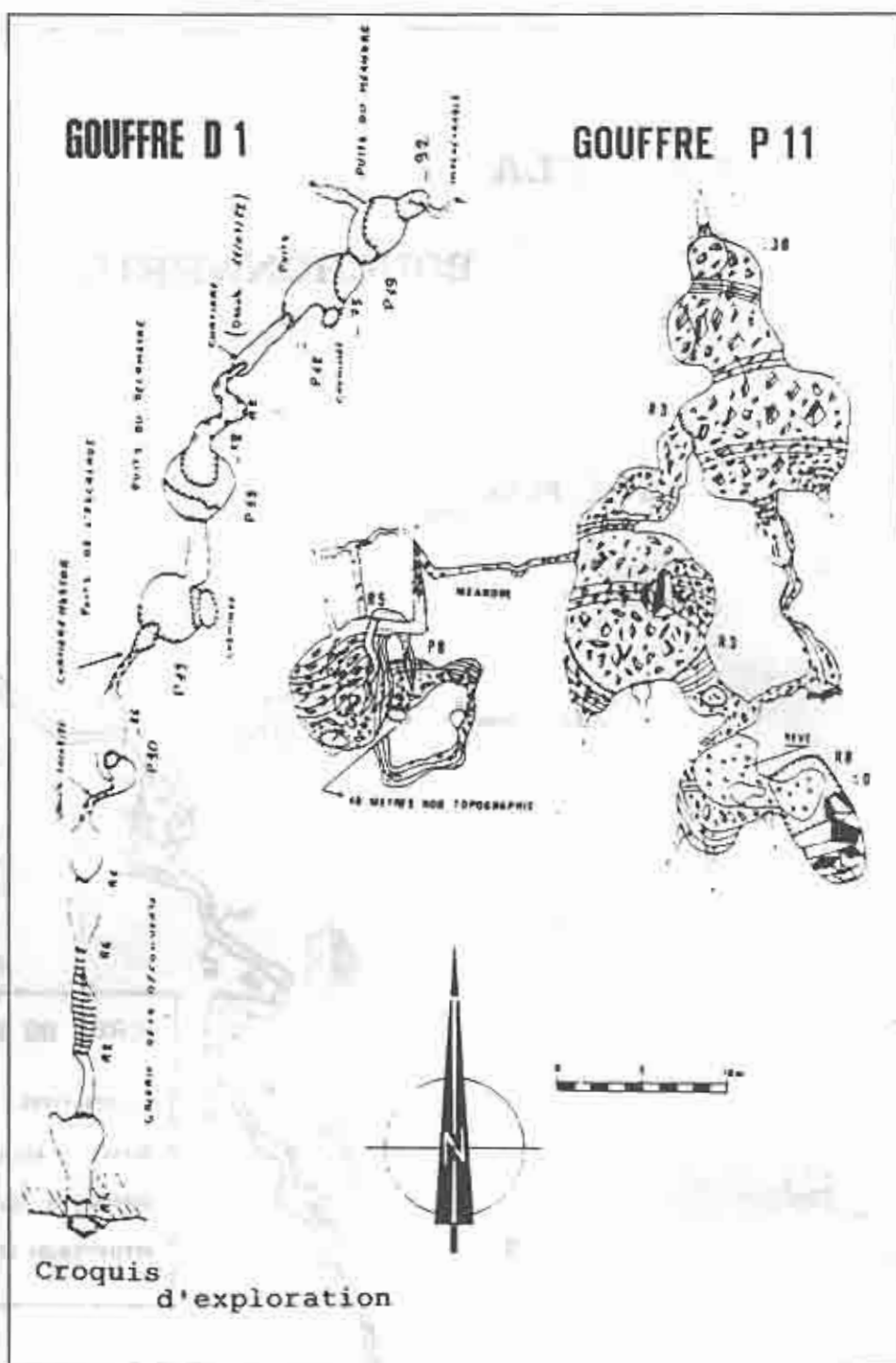
Par un passage surbaissé et descendant, on pénètre dans une série de trois salles assez vastes, dont le point bas est à - 38 m.

Au fond de la première salle (- 24 m), existe un départ de méandre très étroit, dans les calcaires gréseux violacés du Santonien.

Ce méandre, désobstrué en de nombreux points en 1984, nous amène à - 61 m, par un ressaut de 5 m et une série de trois puits de 8, 10 et 9 m, où se réalise la jonction avec le D1.

A ce niveau, les écoulements des puits successifs se rencontrent pour dévaler en cascade un passage bas.

C'est alors que vous êtes parfois abondamment arrosé, au départ du dernier puits de 10 m (non topographié), creusé dans un calcaire très gréseux, dont le fond est occupé par deux étroitures à désobstruer, dont l'une paraît refuser l'accès d'un puits suivant, sondé sur une dizaine de mètres.



Gouffre du Taillon

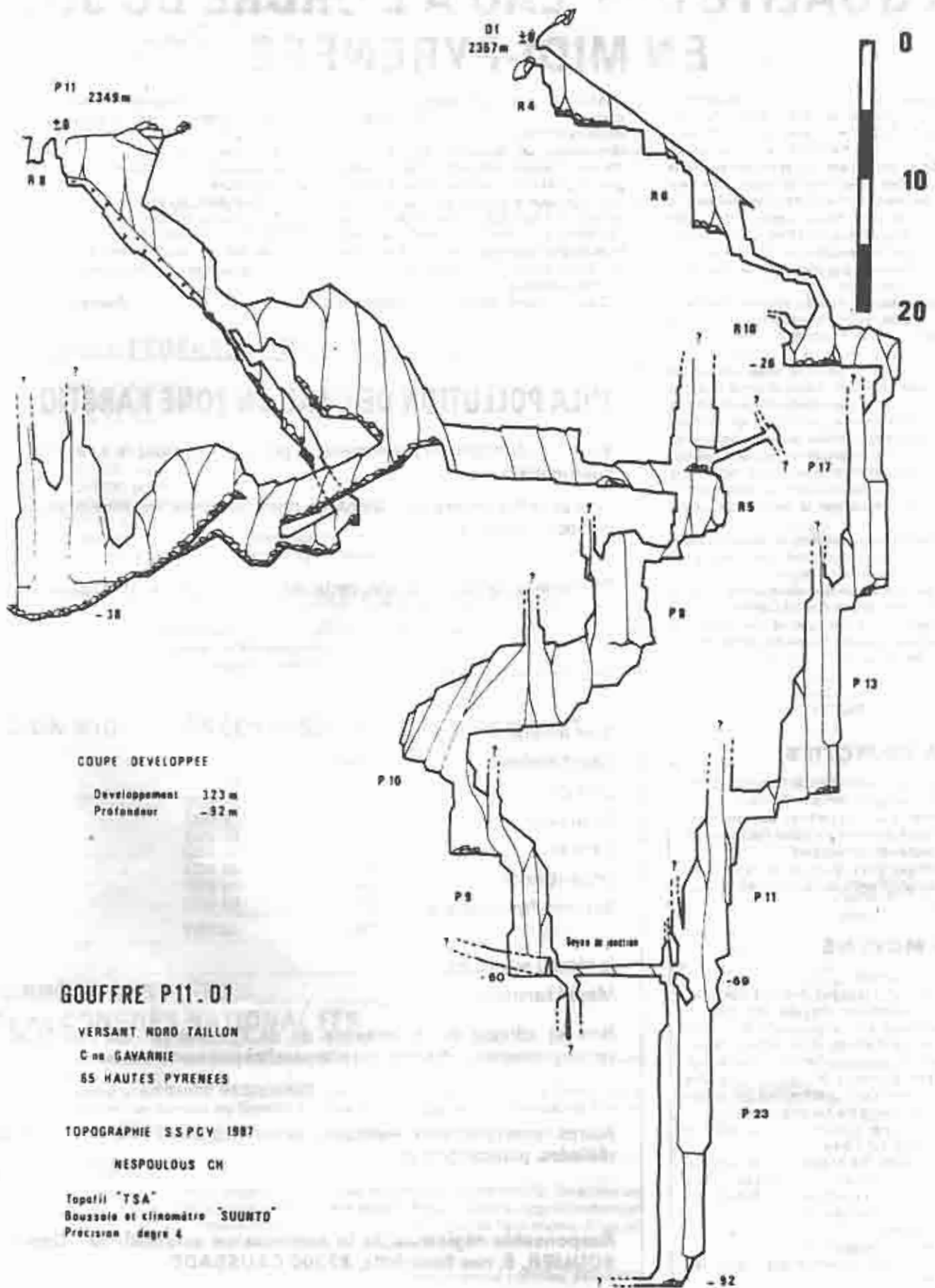
Société de Spéléologie
des Pays Castrais et Vaurais

COMMANDE à

Christian Chamayou

63, avenue des Pyrénées
31830 Plaisance du Touch

Tél. 61.07.38.62 (95 F + frais de port).



COUPE DÉVELOPPÉE

Développement 123 m
Profondeur -92 m

GOUFFRE P11.01

VERSANT NORD TAILLON
C de GAVARNIE
65 HAUTES PYRENEES

TOPOGRAPHIE SSPCV 1987

NESPOULOUS CH

Topofil "TSA"
Boussole et clinomètre "SUUNTO"
Précision degré 4

LA QUALITE DE L'EAU A L'ORDRE DU JOUR EN MIDI-PYRENEES

Les spéléologues sont particulièrement bien placés pour se rendre compte de l'importance de la pollution de l'eau souterraine en pays calcaire. En effet, en suivant un cours d'eau souterrain, ils sont des témoins privilégiés des phénomènes polluants provoqués par les décharges dans les dolines, le déversement des eaux usées dans des réseaux non prévus à cet effet, la concentration d'effluents agricoles ou industriels sur le sol et emportés par les eaux de ruissellement vers une perte.

La population est difficilement convaincue de la très faible filtration naturelle de l'eau dans certains milieux. Elle n'a pas davantage conscience de la provenance de l'eau qu'elle utilise pour la baignade ou les besoins domestiques. Ainsi, chaque fois que des spéléos ont voulu intervenir pour un cas particulier de pollution, ils ont été localement confrontés à des conflits avec les habitants. Les contraintes financières ou des habitudes difficiles à remettre en cause rendent le problème insoluble, on contourne parfois la difficulté en déplaçant la source de pollution.

Ce n'est qu'en abordant le sujet globalement sur toute une région que l'évolution actuelle pourra s'inverser.

Lors de la réunion des deux commissions (scientifique et protection) à Carmaux, nous avons proposé d'engager à ce sujet un travail de grande ampleur avec la collaboration de partenaires financiers et techniques.

NOS OBJECTIFS

- Etablir un inventaire de la pollution de l'eau souterraine dans notre région.
- Mettre à la disposition des associations les éléments de base nécessaires pour élaborer un dossier.
- Participer à la prévention et la sensibilisation pour enrayer les causes de pollution.

LES MOYENS

Dans l'immédiat :

- créer un classeur évolutif comportant un inventaire régional des lieux et types de pollution, y adjoindre des informations générales (historique, réglementation, documentation scientifique, solutions à mettre en œuvre...) et des localisations cartographiques par zones administratives ou karstiques.

- créer une mallette documentaire spécialisée sur l'eau.
- organiser des stages concernant ce sujet. « Spéléos ! exprimez vos besoins » ; « scientifiques » faites des propositions de thèmes ».

Dans l'avenir :

- créer une exposition
- s'impliquer directement dans les problèmes à traiter.

Afin d'engager la constitution du classeur, les responsables départementaux-protection tiennent à disposition un questionnaire préliminaire(*) ; il est important de l'utiliser pour signaler tout phénomène de pollution constaté même si dans un premier temps, il n'est pas possible de fournir l'ensemble des renseignements demandés. Les réponses sont à envoyer au responsable départemental qui fera suivre (à défaut, à moi-même).

Des réunions seront organisées en

week-end comportant deux séquences : réflexion sur le projet et stage scientifique sur un sujet qui sera fonction des demandes. Une première réunion aura lieu dans le courant du mois d'octobre.

Les résultats du travail et le profit que l'on pourra en tirer pour une diminution de la pollution de l'eau dans notre espace de prédilection dépendent de l'intérêt que chacun portera à ce sujet.

Denise SOULIER

(*) LA POLLUTION DE L'EAU EN ZONE KARSTIQUE

Vous avez constaté un phénomène de pollution, signalez-le à l'aide de ce questionnaire-type.

Type de pollution (charnier, décharge, rejets agricoles, industriels, évacuation des égouts, ...)

Phénomène karstique (doline, perte, émergence, grotte, gouffre, ...)

Importance de l'atteinte :

Nom du site :

Coordonnées :

Lieu dit :

Commune :

Canton :

Département :

Système hydrologique :

le réseau est-il capté ?

Massif karstique :

Nom et adresse de la personne ou de l'association qui fournit les renseignements (indication qui n'apparaîtra pas sur le classeur) :

Autres renseignements éventuels, démarches existantes, études déjà réalisées, publications, etc...

Responsable régionale de la commission scientifique : Denise SOULIER, 5, rue Bourdelle, 82300 CAUSSADE

EXPÉDITIONS A L'ÉTRANGER :

Vous qui comptez partir en expédition à l'étranger, n'oubliez pas d'en informer rapidement (dès que l'idée se précise) la C.R.E.I. (Commission des Relations et Echanges Internationaux - FFS, 23, rue de Nuits 69004 Lyon). Ces informations permettent d'établir un calendrier prévisionnel demandé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports au niveau national et de montrer notre dynamisme !

En contre partie, la CREI est une banque de données qui peut vous aider à rendre votre expé plus efficace.

Le C.S.R. Midi-Pyrénées recherche objecteur de conscience spéléo-administratif : contacter Jean LAFAURIE LE BOURG 46150 Saint-Denis de Catus

Le C.S.R. réalisera cette année un pin's régional. Les projets de logos peuvent être envoyés à Michel SOULIER, Pin's Gadget, 5, rue Bourdelle 82300 CAUSSADE

L'Assemblée générale 1992 sera dissociée du rassemblement, qui devrait se dérouler parallèlement aux journées Casteret. Cette assemblée générale, à caractère purement administratif, sera néanmoins extrêmement importante, puisque notre équipe régionale devra y être renouvelée.

ASSURANCE FÉDÉRALE - DU NOUVEAU

Michel DECOBERT nous communique :

- Assurance des locaux des Clubs: Principales garanties : incendie, explosions, tempête, neige, grêle, attentats sur les biens, risques locatifs illimités, biens mobiliers, biens matériels, dégâts des eaux.

3 OPTIONS

- CAPITAL de 30.000F, prime de 480F TTC

- CAPITAL de 50.000F, prime de 600F TTC

- CAPITAL de 100.000F, prime de 844F TTC

(limitée à 50.000F en vol)

Le document sera joint à l'appel de cotisation 92.

Le montant de la prime sera à indiquer sur la ligne « Assurance » de la carte du Club.

ADHÉSION A « FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT »

La FFS vient de demander son adhésion à F.N.E. (Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature) sur une recommandation du Ministère de l'Environnement.

La F.N.E. pourra nous fournir un support juridique et tenter des actions en justice au nom de la FFS.

RÉGION MIDI-PYRÉNÉES INSCRIPTIONS BILAN 1991

	ANNÉE 91	ANNÉE 1990
CDS 09	80	82
CDS 12	199	181
CDS 31	199	220
CDS 32	37	45
CDS 46	258	248
CDS 65	71	81
CDS 81	150	144
CDS 82	59	70
TOTAL	1053	1071

JOURNÉES CASTERET,
XXÈME CONGRÈS NATIONAL FFS

Déroulement sur 4 jours : les 28, 29, 30 et 31 mai 1992. Lieu : Saint-Gaudens.

Le programme prévisionnel est déjà établi par le CDS 31. Cochez dès aujourd'hui ces 4 JOURS sur votre calendrier 92 !

La constitution d'une EQUIPE REGIONALE pour les sélections des jeux de l'aventure a été décidée pendant la réunion du Comité Directeur du 20 septembre. Contacter Olivier Caudron maison des Gouffres.

IN MEMORIAM :

Nous venons d'apprendre (début septembre) le décès du professeur KIKNADZE, Directeur de l'Institut de Géographie de GEORGIE. Nombre de spéléos de Midi-Pyrénées ont pu apprécier dans un passé plus ou moins récent son hospitalité et ses qualités de scientifique de haut niveau. C'est un profond hommage que nous rendons à un personnage d'une grande convivialité.

Responsable : Michel SOULIER

Journal Officiel
de la République Française

LOI n° 91-772 du 7 août 1991 relative au congé de représentation en faveur des associations et des mutuelles et au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique (1).
NOR : SPSX9100026L

L'Assemblée nationale et le Sénat ont délibéré. L'Assemblée nationale a adopté.

Vu la décision du Conseil Constitutionnel n°91-299 DC en date du 7 août 1991.

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. Au chapitre V du titre II du livre II du code du travail, il est inséré une section IV ainsi rédigée :

SECTION IV
Congé de représentation

« Art. L.2258 - I. Lorsqu'un salarié, membre d'une association déclarée en application de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ou inscrite au registre des associations en application de la loi du 19 avril 1908 applicable au contrat d'association d'ans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle ou d'une mutuelle au sens du code de la mutualité, est désigné comme représentant de cette association ou de cette mutuelle pour siéger dans une instance, consultative ou non, instituée par une disposition législative ou réglementaire auprès d'une autorité de l'Etat à l'échelon national, régional ou départemental, l'employeur est tenu de lui accorder le temps nécessaire pour participer aux réunions de cette instance.

« II. - Si à l'occasion de cette représentation le salarié subit une diminution de rémunération, il reçoit de l'Etat une indemnité compensant, en totalité ou partiellement et, le cas échéant, sous forme forfaitaire, la diminution de rémunération.

« III. - La durée du congé de représentation ne peut dépasser neuf jours ouvrables par an. Elle peut être fractionnée en demi-journées. Elle est assimilée à une période de travail effectif pour la détermination de la durée des congés payés ainsi que pour l'ensemble des autres droits résultant pour l'intéressé de son contrat et ne peut être imputée sur la durée du congé payé annuel.

« IV. - L'autorisation d'absence ne peut être refusée par l'employeur que dans le cas où il estime, après avis, s'ils existent, du comité d'entreprise, ou, à défaut, des délégués du personnel, que cette absence aurait des conséquences préjudiciables à la production et à la bonne marche de l'entreprise.

« Le refus doit être motivé à peine de nullité. Il peut être directement contesté devant le bureau de jugement du conseil de prud'hommes qui est saisi et statue en dernier ressort selon les formes applicables au référé.

« V. - Les dispositions du présent article sont applicables aux salariés mentionnés aux 1° à 7°, 9° et 10° de l'article 1144 du code rural.

« VI. - Ces dispositions s'appliquent en l'absence de dispositions législatives particulières existant à la date de leur entrée en vigueur.

« VII. - Un décret en Conseil d'Etat précise les modalités d'application du présent article, et notamment :

« 1° Les conditions d'indemnisation du salarié par l'Etat ;

« 2° Les règles selon lesquelles est déterminé, par établissement, le nombre maximum de salariés susceptibles de bénéficier des dispositions du présent article au cours d'une année »

Fédération Française de Spéléologie

COMITÉ SPÉLÉOLOGIE RÉGIONALE D'AQUITAINE

Joël Roy - Président - 4, rue Frédéric Mistral - 40510 SEIGNOSSE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR

Le samedi 15 juin 1991 à Gradignan

Présents : G. BENKEMOUN, L. FREI, M. GANDIN, A. MENIER, J. ROY, C. SABOIE, G. SYLLEBRANQUE, E. TIXIER, C. TOURRON
Excusés : J.P. BESSON, H. DELEUZE, E. GIMENEZ, M. LAUGA, M. MALLARD, A. QUESNEL, ROUSSEAU
9 votants + 1 bon pour pouvoir

I. ELECTION DES RESPONSABLES DE COMMISSIONS

Les votes ont lieu à main levée.

MATERIEL - Candidat : M. GANDIN - élu avec 9 voix pour et 1 abstention
MEDICALE - Candidat : M. MALLARD - élu à l'unanimité

SECOURS - Candidat : M. LAUGA, également présenté par la Commission Secours - élu à l'unanimité.

II. A. G. NATIONALE DE LA FFS A MONTPELLIER

Cotisations 1992 : voir le tarif ci-après (page 4)

Nouveaux élus

au Comité Directeur National

Ph. Fontespis-Loste - M. Mallard (tous deux issus de la région G) - M. Dimeglio - R. Hébrard.

Au cours de la dernière réunion des présidents de régions, il a été demandé à J. Roy de présenter ces candidats. J. Roy s'est efforcé de faire une présentation brève et neutre en soulignant qu'il n'avait pas de mandat de la région concernant ces candidatures.

PH et Mallard font partie d'un groupe de travail qui a pour mission la communication, avec notamment la mise au point de la « vitrine fédérale » (logo, produits fédéraux...).

COMMISSIONS FEDERALES

- Co. GESF (grandes expéditions) : suite à la démission de son président, P. Schalk assure l'intérim.

- Co. Assurance - Assurance - Une nouvelle assurance est proposée : la couverture des locaux et du matériel utilisés par les associations fédérées. Pour tout renseignement, contacter G. Decobert (Tél. : 53.66.80.60).

- Co. Publications : la commission demande aux correspondants régionaux d'assurer le relais pour collecter et répercuter les problèmes d'abonnements aux revues fédérales dans leur région. De nombreuses régions n'ont toujours pas de correspondant.

L'existence du journal SPELEO, créé par les responsables de SPELUNCA en dehors des instances fédérales, pose le problème du détournement d'informations dédiées à l'origine à la publication fédérale. Par ailleurs, le comité de rédaction n'a pas répondu aux interrogations concernant ses objectifs

en créant une revue qui correspond certes à certains besoins de lecture, mais qui, par ailleurs, fait double emploi avec SPELUNCA.

- Perspectives 1992 : C. Mouret a annoncé officiellement son départ de la présidence de la FFS dès juillet 1991 - pour raisons professionnelles. Le CDN s'est pourvu d'un président intérimaire : D. Delanghe - d'un président adjoint : M. Soulier - d'un trésorier adjoint : M. Dimeglio.

R. Holvoët et S. Dufflot ont également annoncé leur départ en 1992.

III. POINT FINANCIER DU CSRA

Peu de dépenses : l'achat de cordes pour la Co.ESF - de cassettes vidéo pour la Co.Audiovisuel - Les remboursements concernant l'INFO-G 3. La procédure de versement de la subvention FNDS 1991 est en cours.

IV. QUESTIONS DIVERSES

- Courrier reçu : J. Roy communique au CD une lettre polémique d'un spéléo de la région.

Refusant d'entrer dans des querelles de personnes, nuisibles à la collectivité des spéléos aquitains (et l'auteur de la lettre lui-même ayant exprimé son souhait de ne pas amplifier la polémique), le CD considère sa contestation de la régularité des élections des grands électeurs au cours de la dernière AG régionale.

Le CD tient à préciser que les élections des grands électeurs se sont déroulées dans le cadre normal des statuts et règlements intérieurs fédéraux et régionaux. La convocation à l'AG annuelle implique systématiquement l'appel de candidature aux fonctions de grands électeurs puisqu'ils sont renouvelés tous les ans.

- SSF 64 : JC Frachon a souligné la nécessité de la nomination d'un CTD en Dordogne. Le CD souhaite que le CDS 24 et le SSF s'accordent afin que le CTD soit actif et compétent sur le terrain, tout en faisant l'unanimité dans son département. Il serait ainsi entouré par une équipe de spéléo aux compétences complémentaires.

- CIRCOS : Les CIRCOS demandent à la FFS de se munir de correspondants régionaux, relais entre les pouvoirs publics et les spéléos en matière de secours. Le CSRA et la Co. Secours souhaitent pouvoir proposer un correspondant dès qu'un complément d'informations sera obtenu sur les rôles de ces correspondants.

- AG 1992 : Cela n'avait pas été précisé lors de la dernière AG : le roulement concernant l'organisateur de l'AG 1992 laisse la priorité au CDS 33. Le CD demande donc officiellement au CDS 33 d'organiser cette AG en espérant que cela sera une occasion pour lui de retrouver une cohésion et une existence

face aux pouvoirs publics.

Cela sera une AG importante au cours de laquelle le CD et les responsables de commissions seront renouvelés. J. ROY annonce qu'il souhaite se présenter au CD mais pas à la présidence en raison de son activité professionnelle.

Il fait appel à tous les spéléos aquitains pour se préparer à ces élections et pour participer au dynamisme régional.

Responsable : Yves OLIVET

NOTE DE LA COMMISSION AUDIO-VISUELLE

Le stock de cassettes vidéo de la commission s'est enrichi :

* Le syndrome profond. La pollution des eaux souterraines du karst. Réalisé par le CPEPESC - durée 45 mn

* Un regard sur la France profonde (à propos) des gouffres-charniers. Réalisé par le CPEPESC - durée 15 mn. Prêt gratuit - Frais de port à la charge de l'emprunteur.

C.I. SABOIE

COTISATION 1992 - FFS

Augmentation de la licence fédérale suivant le coût de la vie (+ 3 %)

L'assurance et les abonnements restent inchangés.

Droit d'entrée nouveau club 64
Part club avec Spelunca..... 310
Membre actif 128
Membre actif (tarif réduit) 64

INDIVIDUEL L'assurance et Spelunca sont compris dans la cotisation, soit

200 + 120 = 320 F

Donc, individuel membre actif première inscription 641
Individuel membre actif 577

Tarif réduit individuel

- moins de 18 ans avec Spelunca 449

- conjoint sans Spelunca 329

Membres Temporaires (1 mois + assurance) 135

Membres bienfaiteurs

et associés : 640

Carte Initiation 40

PUBLICATIONS :

* Spelunca 120

* Karstologia 120

* B.B.S. 85

- Spelunca + Karstologia 200

- Spelunca + Karstologia +

B.B.S. 250

- Karstologia + B.B.S. 180

8^e FESTIVAL INTERNATIONAL DE L'IMAGE SOUTERRAINE 9/10/11 NOVEMBRE 1991 ANDUZE

Règlement

- **Art. 1** - Le 8^e festival de l'image souterraine, se déroulera à ANDUZE les 9, 10, 11 novembre 1991.
- **Art. 2** - Cette compétition est ouverte aux amateurs et professionnels, de la photographie et de la vidéo.
- **Art. 3** - Ne pourront concourir que les œuvres qui n'ont jamais été primées.
- **Art. 4** - La nature des montages devra porter essentiellement sur le monde souterrain.
- **Art. 5** - Droits d'inscriptions :
diapos vidéo : 100.00 francs par œuvre
photo : 100.00 francs par série de 5 photos.
- **Art. 6** - **photo** : format mini 18-24 cm, maxi 30-40 cm. Les travaux seront présentés sous-verre, pincés, sans encadrement.
diaporama : chaque projection devra être munie de son matériel : projecteur, synchronisateur, magnétophone. Seront fournis : écran, sonorisation, amplification, H.P.
vidéogramme : ils seront montés sur les formats U-matic, S-VHS, VHS, Hi-band, 8mm en Pal ou Secam. Les montages ne devront pas excéder 15 mn. Les masters et les duplications seront acceptés.
- **Art. 7** - Le Comité d'organisation décline toute responsabilité, pour les dommages subis lors du festival. Les participants sont invités à s'assurer de façon adéquate.
- **Art. 8** - Les œuvres seront appréciées suivant leur qualité et leur originalité.
- **Art. 9** - Le Comité d'organisation se réserve le droit de présélectionner les travaux avant de les soumettre à la compétition. Un courrier sera adressé aux auteurs dont l'œuvre n'aura pas été retenue. Une telle décision est sans appel.
- **Art. 10** - Le jury constitué de personnalités du monde spéléologique et de la presse, décernera trois prix dans chaque catégorie : **photo/diaporama/vidéogramme** : que des mentions spéciales.
- **Art. 11** - Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.
- **Art. 12** - **Photo et vidéogramme** : le Comité d'organisation se réserve le droit d'utiliser une copie des œuvres à des fins promotionnelles.
- **Art. 13** - Le Comité réceptionnera les œuvres au plus tard le 24 octobre 1991, le cachet de la poste faisant foi. Seuls les photographes diapo, pourront adresser à cette date, un scénario de leur œuvre.
- **Art. 14** - Les travaux seront retournés avant le 31/11/91.
- **Art. 15** - La participation à cette compétition implique l'acceptation du présent règlement.

Création d'une COMMISSION MÉDICALE,

au sein du C.S.R.-E. lors d'une réunion de C.D., à Courmontérral le 18/1/91 - le docteur Valentin en est l'animateur et le coordinateur.

Le C.S.R. Languedoc-Roussillon a réalisé un dépliant d'information sur la spéléologie : il a été édité le 5 septembre 1991, il est destiné aux partenaires officiels et associatifs.

Un grand merci à Philippe Jarlan pour son aide dans la réalisation du nouveau papier à en-tête du C.S.R.

EN PROJET, avec le concours de services techniques de la **Maison Départementale des Sports** à Montpellier, la création d'une plaquette d'information régionale en partie financée par des sponsors privés : organisme C.S.R., ses vis-à-vis, organisme des C.D.S. et leurs vis-à-vis, plans secours etc.

DU NOUVEAU A LA FONTAINE DE NIMES

Du 14 août au 1^{er} septembre a eu lieu à la Fontaine de Nîmes, une grosse opération de pompage : NEMAUSA XII sur l'idée de lancement de l'Association Spéléologique Nimoise, les anciens et les nouveaux « Croustets ». Le Spéléo-Club Lassalien Nimois et le Groupe Spéléo Ratapenada de Nîmes ont largement contribué à la réussite de cette opération, ainsi que de nombreux spéléos Gardois ou de départements voisins.
némausa XII était appuyé par diverses sociétés privées : Galzi, A R Pompes, Grunfos, Flyght **en ce qui concerne le prêt de pompes dont la plus grosse débitait 1200 m³/h ; et par diverses sociétés privées locales pour l'aide alimentaire** : UNICO, (route d'Alès), Boulangeries Joseph et de nombreux autres donateurs.

RESULTATS : découverte de grosses galeries qui confirment que le collecteur Ouest est bien l'arrivée majeure d'eau à la fontaine, lors des crues.
Les techniques jumelées de pompage et de plongée ont permis cette découverte. Topo, Vidéo, relevés scientifiques ont jalonné cette opération dont le compte-rendu ne tardera pas à venir.

Responsable : Alain ALONZO
Président du C.S.R. Languedoc-Roussillon



Fiche d'inscription normalisée

NOM DE L'AUTEUR
PRENOM
PROFESSION
ADRESSE

TELEPHONE

TITRE DE L'ŒUVRE
THEME

Photographie :

FORMAT :
TYPE : couleur noir et blanc

Diaporama :

FORMAT : 24x36 6x6 autre
DUREE : 15 minutes maximum

Vidéogramme :

FORMAT : U-Matic S-VHS
Hi-Band VHS 8 mm
STANDARD : Pal Secam
DUREE : 15 minutes maximum

Musique :

NOM DE L'AUTEUR :
NOM DE L'ÉDITEUR :
DUREE DU PASSAGE MUSICAL REPRODUIT :

INSCRIPTION

100,00 frs par œuvre, ou par série de 5 photos
Les chèques doivent être libellés à l'ordre de :
FESTIVAL DIAPORAMA - CDS 30

ADRESSE INSCRIPTION-RENSEIGNEMENT

Mr Régis HEBRAUD
C/O 8ème festival
chemin des Gravières - 30140 ANDUZE (France)
66 61 68 32

Je déclare avoir pris connaissance du règlement :

Date : Signature

DÉGRADATION D'UNE CAVITÉ EN AVEYRON LE C.D.S. 12 DÉPOSE UNE PLAINTE CONTRE X

LOT

Depuis hier, la mairie de Cahors a déclenché une procédure de police municipale originale à l'encontre d'un particulier. La ville exécute d'office les travaux, les sommes engagées seront ensuite recouvrées au même titre que l'impôt direct.

On reproche à ce Cadurcien d'avoir comblé avec des déblais, un aven, sorte de puits naturel, situé sur son terrain mais dans une zone dite protégée.

Après plusieurs mises en demeure et s'appuyant sur un texte précis qui interdit sur ce type de parcelle « toute action présentant un risque de nuisance sur les nappes phréatiques », la municipalité a décidé d'agir.

Selon l'adjoint à l'environnement, cette politique pour la protection des sites ne fait que commencer. Il est prévu, dans les prochains jours, le curage d'une décharge située non loin du chef-lieu du Lot.

«Dépêche» *Tarn* - jeudi 27 juin 91

HERAULT

Repas des « anciens du Marcou »

A l'initiative de Claude Raynaud, les anciens du Marcou se sont réunis à St. Gervais, le 1^{er} septembre : une occasion d'évoquer le passé et l'avenir spéléologique de ce trou mythique qui fut pendant une dizaine de jours, le gouffre le plus profond du vieux continent.

En entrée, une remarquable exposition, faisant appel à une documentation riche et variée : photographies, topographies, articles de presse, courriers...

Les conversations informelles ont permis de préciser certaines données historiques, mais aussi évoquer de multiples anecdotes et souvenirs personnels d'un passé pas si lointain.

Cette tradition orale, alliée aux multiples documents cités plus haut, mériterait la publication d'une synthèse dont l'intérêt dépasserait largement le cadre relativement restreint des anciens du Marcou.

« Spéléoc »

TECHNIQUES DE DESOBSTRUCTION EN SPÉLÉOLOGIE

Parution mai 92. Edition SCLQ(r)

Un ouvrage complet abordant toutes les techniques de désobstruction.

Une large part sera consacrée aux explosifs. Nombreux schémas et astuces sur plus de 100 pages.

ARIÈGE

Depuis le début de l'année 1991, le C.D.S. 09 retrouve une nouvelle vitalité comme en témoignent les différentes actions menées jusqu'ici :

Deux journées de formation technique consacrées aux méthodes de rechappe et au dégagement d'équipier, regroupant une trentaine de participants.

Deux journées de formation secours assurées par les cadres du S S F 09.

Une manœuvre de secours en juin au **Gouffre Georges**. Un nombre croissant de spéléos qui suivent des stages en tant que cadre ou stagiaires (EFS, Secours, Scientifique) Une participation très active et très appréciée lors de la « Fête du sport » les 25 et 26 mai au Mas d'Azil et à Foix grâce à l'équipement de tyroliennes pour le grand public.

70 spéléos fédérés en Ariège, c'est peu mais grâce à la volonté et l'effort de chacun, une nouvelle dynamique s'instaure.

C.D.S. 09

LOZÈRE FORMATION D'ANIMATEURS PLEINE NATURE (F APN)

Mise en place pour la première fois en 1985 par le biais de la collaboration de trois ministères (ministère de l'Agriculture, de l'Environnement et de la Jeunesse et des Sports) représentés localement par le centre d'expérimentation pédagogique, le Parc National des Cévennes, la Direction Départementale de la jeunesse et des sports de la Lozère, la Formation d'animateurs de pleine nature prépare une nouvelle session pour Avril 1992.

F APN place Comte 48400 FLORAC Tél. 66.45.08.04 ou 66.45.13.55

AVEYRON 2 + 1 = 3

Une erreur s'est glissée dans notre dernier numéro (55), la topographie de l'**aven du bateau**, commune de la Roque Sainte-Marguerite, est extraite de **LA BAUME ÉCRITE N° 3**, et non pas N° 1 !...

Outre la topographie de l'aven du bateau, vous trouverez dans ce bulletin du Groupe Spéléologique Nantais les topographies de l'aven de la MOUCHE, la grotte de ROCHELONGUE, l'exurgence de BERTALAISSO, la grotte GABRIELLE, la grotte PASCAL, les grottes du ROC QUI PARLE, l'aven de l'AYROLLE, l'aven de MONPLO, la grotte de REVENS N° 4, l'aven du RAJAL des CREMADES...

LA BAUME ÉCRITE :

Commande à **Jean-Denis Louyrac**
CAMPRIEU 30750 TRÈVES - 35 F + 10 F - (frais de port et emballage) chèque à l'ordre du G.S.N.

HAUTES-PYRÉNÉES

Né du mariage des clubs de Tarbes et de Sarrancolin, le 31 décembre 1961, le GROUPE SPÉLÉOLOGIQUE HAUT-PYRÉNÉEN a fêté un trentième anniversaire qui ne nous laisse pas de marbre, le week-end du 14 et 15 septembre. Plus de 300 personnes étaient attendues.

HAUTE-GARONNE Maison des Gouffres

La Maison des Gouffres a été rénovée et agrandie : 45 lits, une salle de cours, une salle de restauration : 2.300.000 F de travaux. Tarifs étudiés pour les membres F.F.S. et les groupes : Michaël DI MEGLIO - Maison de Gouffres
31160 HERRAN-LABADERQUE
Tél. 61.97.53.50

SOIXANTENAIRE DU SPÉLÉO CLUB MONTAGNE NOIRE ET DE L'ESPOINOUSE

Le SCME célèbre cette année son soixantenaire. Il a été fondé officiellement le 24 novembre 1939. C'est la plus vieille des associations Spéléologiques de FRANCE qui existent encore. Son histoire a été marquée par plusieurs temps forts.

Les époques « héroïques » d'entre deux guerres, où il a participé aux premières explorations « modernes » des cavités régionales, en collaboration étroite avec Robert de JOLY, a ouvert au public les grottes de la DEVEZE, de COURNIUO et a contribué à la création de la FFS (organisation du premier congrès de MAZAMET en 1939).

Les années 50 avec les explorations des grandes cavités du ST-PONNAIS : Pont de RATZ (1953), LAUZINAS (1955), la Rivière Morte de SCIO (1958) et la grotte de FAGEOLLE (1962).

En 1966, il reprend l'exploration de l'aven du Mont MARCOU et attaque la désobstruction du trou de la Vigne qui durera près de 10 ans.

Plus récemment plusieurs membres du Club participent à des explorations à l'étranger couronnées de belles découvertes : ESPAGNE (Pics d'Europe 77-79-80 et 82), ITALIE (Marches Adriatiques, 78.80, FRIOL 82)

ALGÉRIE (Djur-Djura 82, record d'Afrique de profondeur)
PAPOUASIE Nouvelle GUINÉE en 85 (expédition Nationale FFS)

Enfin les toutes dernières années grâce à un intense regain d'activités, de très belles découvertes sont faites (en particulier sur le Causse de LABRUGUIÈRE).

Trois événements Spéléologiques exceptionnels manquent cet anniversaire :

- Le musée Français de la Spéléologie de COURNIUO a été inauguré en mai et est ouvert au public.

- La journée commémorative du dimanche 24 novembre à COURNIUO :

10 heures, messe célébrée par l'Abbé GIRY président d'honneur et membre fondateur du SCME.

11 heures, allocutions et vin d'honneur.
12 heures, banquet des Anciens, salle de la gare.

Après-midi, visite des grottes de la DEVEZE et du Musée.

- La sortie début novembre du N° 1 de BIOS, bulletin d'information Occitan de Spéléologie, qui comportera 84 pages de sueur et de glaive, de topos et de photos, d'histoires et d'anecdotes...

LA « GALERIE DES 800 M SORT DE L'OUBLI » (suite)

Le précédent article a oublié de signaler les travaux entrepris de 1979 à 1989 par le S.C. ARIZE, qui nous ont permis de gagner un temps précieux pour la désobstruction...

S.C.B

HAUTE-GARONNE CDS 31

Le congrès national de la FFS en 1992 ne se fera pas à Strasbourg comme prévu : cette ville ne désirant plus s'en occuper, la FFS a demandé au CDS 31 de le prendre en charge lors des journées N. CASTERET. Le CDS 31 accepte, en posant la condition que l'assemblée générale, qui accompagne habituellement le congrès, se fasse sur Paris ou ailleurs, avant ou après les journées N.C., comme en 1988 (AG à Paris, centenaire à Millau).

Les journées N. CASTERET auront donc le titre supplémentaire de XX^e Congrès national de la FFS.

Les journées N. CASTERET seront étalées sur 4 jours, les 28, 29, 30 et 31 mai 1992, de la façon suivante. **Programme prévisionnel.**

• JEUDI :

- le matin : Accueil des congressistes et mise en place de l'exposition permanente composée de stands de diverses associations, de librairie, de projection de diapositives, de photos (avec en plus un concours photos).

- 11 h 30 : Inauguration

- l'après-midi

Réunion de commission de la FFS
Réunion des compétiteurs avec reconnaissance des parcours techniques

Conférence sur la préhistoire

- le soir : Conférence sur le réseau Trombe avec un film et des intervenants : Messieurs ERTAU, ICHAC, MAILLE, GALY, DUCHENE

• VENDREDI :

- toute la journée : première épreuve des compétitions, technique et sécurité en falaise

- le matin : réunion de commission de la FFS

- l'après-midi : films non-stop

- le soir : conférence scientifique avec le concours du bureau des recherches géologiques et minières, du laboratoire souterrain du CNRS de Moulis, de l'agence de l'eau de Adour-Garonne, ainsi qu'un film sur la Cigalère

• SAMEDI :

- toute la journée : deuxième épreuve des compétitions. Course d'orientation souterraine à la Coume ouarnède

- le matin : réunion de commission de la FFS

- l'après-midi : film et diapos sur les grottes glacées de Gavarnie

- excursions : toute la journée dans un haut lieu karstique : dans le Val d'Aran à la source de la Garonne

- l'après-midi : sur le thème de la préhistoire dans le Comminges, visite de la grotte de Gargas, des gorges de la Save, de la grotte d'Aurignac

- le soir : repas officiel et différents repas de groupes

soirée de gala : remise des prix Martel De Joly, Hammel, résultats de la compétition

Conférence sur la Pierre St-Martin de 53 à nos jours, avec des films et des intervenants : Messieurs TAZZIEF, DOUAT, SAUTERFAU DE CHAFFE

• DIMANCHE :

- réunion de commission de la FFS

- 11 h : remise des prix annexes, concours photo, etc.

Clôture et pot d'adieu

Les diverses commissions responsables de l'organisation de ces journées seront :

- **Commission compétition :**

- Sécurité des épreuves : M. GALY, G. QUER

- Préparation : S. FULCRAND, B. TOURTE, G. BOULOUMIE, J.M. HONIAI, N. CLÉMENT

Il faudra prévoir des commissaires de courses qui ne seront pas des spéléos de la Haute-Garonne, pour les divers contrôles (médicaux...)

- **Commission hébergement, restauration, salles :** B. MONVILLE, J.Y. GUERRY, G. ALLEMANE

- **Commission expo-permanente et conférences :**

- Expo-permanente : F. BILLUART, S. AUDEBERT

- Conférences : M. DUCHENE Contacts avec les intervenants (cf. Parrainage)

- Film-diapo-préhistoire : G. et F. MAGNAN (L. MAFFRE : Contacts avec Alliou)

- **Commission parrainage :** J. MARION, D. BROQUET, F. LOPEZ, M. DUCHENE Contacts auprès de personnalités

- Élus : Ministres, responsables régionaux départementaux, et communaux

- Autres personnalités : TAZZIEF, SIFFRE, ERTAU, ICHAC, PAILLOUX (Comité olympique). Ce parrainage déterminera la mise en place d'une plaquette d'information sur les journées N.C.

- **Commission financements et sponsoring :** M. DIMEGLIO, S. BOYER, M. DUCHENE, J. MARION

- **Commission scolaire :** L. MAFFRE : contacts avec les écoles pour une ouverture plus populaire des journées N.C.

- **Commission concours photo :** G. et F. MAGNAN

DIVERS :

- Contact avec LESAGE pour commentaire des compétitions

- Compétition : prévoir un lieu pour la commission médicale

- Envoyer une invitation à la F.S. Aragonaise

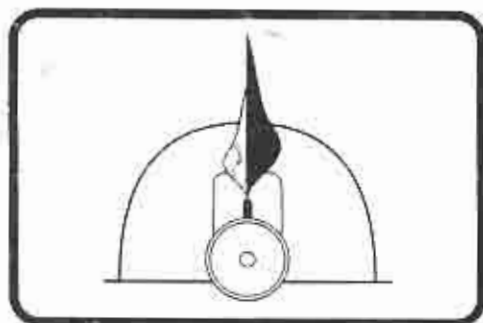
Prix officiels décernés : Prix MARTEL/DE JOLY - Prix HAMMEL - Trophée N. et E. CASTERET (compétition) AVEYRON

AVEYRON

Dans le cadre d'un programme de développement qui vise à favoriser l'implantation des entreprises et le développement du tourisme (tout en améliorant le cadre de vie) FOISSAC lance une campagne de communication dont la grotte sépulcrale de l'âge du cuivre est le support. L'acquisition par la municipalité d'un terrain situé à proximité immédiate de la cavité devrait permettre la création d'une structure d'accueil touristique.

Le futur logo de Foissac





8^{ème} FESTIVAL INTERNATIONAL de L'IMAGE SOUTERRAINE

9 - 10 - 11 novembre 1991

— ANDUZE —

Hébergement

HOTEL / RESTAURANT	Chambres	repas
AUBERGE LUXEMBOURG 4, rue du Luxembourg 30140 ANDUZE ☎ 66 61 72 43	160 à 185 F	65 à 85 F
REGALIERE Route de St Jean 30140 ANDUZE ☎ 66 61 81 93	180 F 1/2 p. 360 F (2p)	
VILLAGE UNIONISTE Chemin bas 30140 ANDUZE	75 F 1/2 p. 123 F	
LE MANOIR La Bâche 30140 ANDUZE ☎ 66 61 81 19	140 à 185 F	80 à 90 F

GITE	32 F
-------------	------

RESTAURANT	repas
Restaurant TEMPLIER	65 à 85 F
Restaurant LE PIANISTE	60 à 90 F
Restaurant LES AORETS	60 à 78 F
Restaurant LA ROCAILLE	29 à 41 F

PROGRAMME

8 - vendredi

18h00 à 23h00 : réception des participants

9 - samedi

9h00 à 11h30 : réception des participants
11h30 : apéritif d'ouverture
15h00 à 19h00 : début des projections - concours
21h00 à 23h00 : projections - concours

10 - dimanche

10h00 à 12h00 : projections - hors concours
15h00 à 19h00 : projections - concours
21h00 à 23h00 : projections - concours

11 - lundi

10h00 à 12h00 : projections - hors concours
14h30 à 19h00 : remise des prix

La 8^{ème} édition
du
**Festival International
d'Anduze**
vous invite
au rendez-vous de
l'Image souterraine

- ▲ UN SALON
- ▲ DES DEBATS
- ▲ DES CONCOURS
- ▲ DES RENCONTRES
- ▲ UN STAND MATERIEL
- ▲ UNE PROJECTION VIDEO
- ▲ UNE EXPO PHOTOGRAPHIQUE
- ▲ UNE BIBLIOTHEQUE FEDERALE

SPELEOLOGIE ET IMAGE :
une vocation

LES CEVENNES :
une région à découvrir

Droit d'entrée

- 30.00 francs par séance
- 100.00 francs pour 3 jours
- Entrée gratuite pour les enfants de moins de 12 ans
- Entrée gratuite pour les participants (cf règlement)

Prix spécial grande expédition
1000 F

